



## Assemblée générale

PROVISOIRE

A/40/PV.47  
24 octobre 1985

FRANCAIS

---

Quarantième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA QUARANTE-SEPTIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mercredi 23 octobre 1985, à 15 heures

Président : M. de PINIÉS (Espagne)  
puis : M. MOSELEY (Barbade)  
(vice-président)

Célébration du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies [39]  
(suite)

Déclarations de :

Le général Mohammad Zia-ul-Haq, président de la République islamique du Pakistan

Le général António Romalho Eanes, président de la République portugaise

Le très Honorable Brian Mulroney, premier ministre du Canada

---

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

**M. Jacques Santer, premier ministre du Grand-Duché du Luxembourg**

**Le très Honorable sir Lynden O. Pindling, premier ministre du Commonwealth des Bahamas**

**Le très Honorable Ratu sir Kamisese Mara, premier ministre et ministre de l'aviation civile de Fidji**

**M. G. M. V. van Aardenne, vice-premier ministre et envoyé spécial du Gouvernement du Royaume des Pays-Bas**

**M. Giulio Andreotti, ministre des affaires étrangères et envoyé spécial du Président de la République italienne**

**M. Laurent Nzeyimana, ministre des relations extérieures et de la coopération et envoyé spécial du Président de la République du Burundi**

**M. Hussein Abdullah Al-Aamri, ministre de l'éducation et envoyé spécial du Président de la République arabe du Yémen**

**M. Siméon Aké, ministre des affaires étrangères et envoyé spécial du Président de la République de Côte d'Ivoire**

La séance est ouverte à 15 h 25.

POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

CELEBRATION DU QUARANTIEME ANNIVERSAIRE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Cet après-midi, l'Assemblée va entendre tout d'abord un discours du Président de la République islamique du Pakistan, S. Exc. le général Mohammad Zia-ul-Haq.

Le général Mohammad Zia-ul-Haq, président de la République islamique du Pakistan, est escorté à la tribune.

Le président ZIA-UL-HAQ (interprétation de l'anglais) : Selon les paroles du saint Coran :

"Entraidez-vous dans la charité et la piété, et ne vous entraînez pas dans le péché et la transgression. Et craignez Dieu." (Sourate 5, verset 2)

"Faites la paix entre eux avec justice, et jugez à la balance. Oui, Dieu aime ceux qui jugent à la balance." (Sourate 49, verset 9)

C'est pour moi un honneur et un privilège que de représenter la République islamique du Pakistan au quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Ma présence ici symbolise l'attachement du Pakistan aux principes et buts de la Charte des Nations Unies, que le fondateur de notre nation, Quaid-e-Azam Mohammed Ali Jinnah, a été le premier à affirmer en 1948. Avant de citer ses paroles, je voudrais dire que mon discours a été inspiré par les sourates du saint Coran que je viens de réciter. Je voudrais également vous assurer, monsieur le Président, que je ne dépasserai pas le temps qui m'a été imparti.

Quaid-e-Azam Mohammed Ali Jinnah a dit :

"Lasse de la guerre, l'humanité observe avec crainte et espoir l'évolution de l'Organisation des Nations Unies, car de son aptitude à triompher des causes de la guerre et des menaces qui pèsent sur la paix du monde dépendent le salut de l'humanité et l'avenir de la civilisation. Le Pakistan, qui a été récemment admis à l'Organisation des Nations Unies, fera tout son possible pour renforcer l'Organisation et contribuer à la réalisation des idéaux qu'elle s'est fixés pour objectifs."

Le président Zia-ul-Haq

L'éminente assemblée qui est réunie ici pour célébrer le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies remplira un noble objectif si cette grande occasion aboutit au renforcement de la coopération internationale et à une nouvelle orientation pour une action collective dans la poursuite des objectifs de la paix universelle dans la justice, du désarmement dans la sécurité et du développement dans l'équité.

L'Organisation des Nations Unies est apparue comme la voix authentique de la conscience de l'humanité. Chaque fois et à chaque moment où cela a été possible, elle a proclamé ce qui était bien et juste :

Dans notre région, elle a soutenu le droit à l'autodétermination des peuples du Jammu et du Cachemire. Bien que cette question les ait divisés, le Pakistan et l'Inde ont pu, en poursuivant leur intérêt commun à maintenir la paix et la stabilité dans la région, s'engager, comme en témoigne l'Accord de Simla, dans la voie de l'établissement de meilleures relations, sans préjudice de leurs positions bien connues sur la question.

Au Moyen-Orient, elle a demandé le retrait d'Israël des territoires arabes occupés depuis 1967 et l'obtention des droits nationaux pour le peuple palestinien.

En Afrique australe, elle a exigé la liquidation de l'apartheid et du colonialisme.

En Afghanistan, elle a demandé le retrait des forces étrangères, le rétablissement de l'indépendance du pays, de son statut de non-aligné et de son droit à l'autodétermination et le retour des réfugiés. Seule la fin de cette intervention militaire étrangère pourra rendre la liberté au peuple afghan et sauver les millions de personnes qui ont été contraintes de fuir leur patrie. Le Pakistan ne peut rester indifférent à l'égard de la tragédie du peuple afghan, avec lequel nous sommes liés par les liens indestructibles d'une géographie et d'une histoire communes, ainsi que d'un glorieux patrimoine spirituel et culturel puisant ses racines dans de riches traditions, nourries et renforcées au fil des siècles.

Il est regrettable que l'Organisation des Nations Unies ne soit pas en mesure de mettre en oeuvre le consensus de l'ensemble de ses Membres. Nous devons élaborer un mécanisme pour l'action collective afin que l'Organisation puisse surmonter cette incapacité paralysante. Si la paix est indivisible, l'agression armée où qu'elle se produise devrait susciter une réaction effective conforme aux dispositions de la Charte relatives à la sécurité collective.

Le président Zia-ul-Haq

La vision d'un monde qui serait à l'abri des conflits était vive dans les esprits d'une génération qui réagissait contre les ravages causés par deux guerres mondiales successives. L'aube de l'ère nucléaire a transformé cette vision en une condition fondamentale puisque le spectre de l'holocauste nucléaire ne laisse pas d'alternative à la paix. Si l'humanité doit survivre, il faut mettre un terme à la course aux armements nucléaires. Il faut condamner universellement l'emploi et la possession d'armes nucléaires.

La prolifération nucléaire a été, jusqu'à présent, traitée dans un contexte global ou dans le cadre des intérêts particuliers des deux superpuissances. Il me semble, qu'au stade actuel, les perspectives qui se dessinent sur le plan régional donnent un grand élan à la prolifération. Je suggère que les Nations Unies examinent les perspectives régionales en matière de non-prolifération nucléaire en vue de mettre en place des moyens efficaces et équitables d'empêcher la dispersion des armes nucléaires.

Je saisis cette occasion pour réaffirmer la politique du Pakistan en matière du développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques seulement et sa volonté irrévocable de ne pas acquérir d'armes nucléaires ou d'engins explosifs nucléaires. Le Pakistan n'est pas en mesure de mettre au point des armes nucléaires et ne souhaite pas le faire. Comme preuve de la sincérité de nos intentions, nous avons formulé plusieurs propositions équitables et non discriminatoires grâce auxquelles le Pakistan et l'Inde pourraient se rassurer réciproquement et rassurer le monde au sujet de leurs intentions et de leurs programmes nucléaires respectifs. Du haut de cette tribune, je tiens à réitérer ces propositions : premièrement, l'adhésion simultanée de l'Inde et du Pakistan au Traité sur la non-prolifération; deuxièmement, l'acceptation simultanée par les deux pays de toute la gamme des garanties internationales de l'Agence internationale de l'énergie atomique; troisièmement, l'inspection réciproque des installations nucléaires de chaque pays; quatrièmement, une déclaration commune stipulant la renonciation à l'acquisition ou à la mise au point d'armes nucléaires; et enfin l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires dans l'Asie du Sud, objectif que l'Assemblée générale a approuvé à plusieurs reprises.

Le Pakistan est prêt à conclure tout accord ou arrangement avec l'Inde sur la base de la souveraineté et de la réciprocité pour maintenir notre région exempte d'armes nucléaires. Nous accueillerions avec intérêt toutes idées, participerions à toutes consultations, assisterions à toutes conférences pour parvenir à cet objectif.

Le président Zia-ul-Haq

Dans leurs relations, les Etats de l'Asie du Sud ne doivent pas rester prisonniers du passé. Considérant l'avenir avec optimisme, le Pakistan désire vraiment accélérer les tendances positives qui se dessinent en Asie du Sud. Les pays de la région ont accompli des progrès encourageants dans la promotion de leur coopération dans divers domaines importants. Mon gouvernement serait favorable à ce que soit envisagée une réunion des pays de l'Asie du Sud sur le développement nucléaire pacifique.

Nous espérons sincèrement que la première conférence au sommet des pays de l'Asie du Sud, qui doit se tenir à Dacca, au Bangladesh, en décembre 1985, ouvrira de nouvelles voies pour une coopération constructive, renforçant ainsi la paix et la sécurité dans la région.

Si les privations économiques, la faim et la maladie sont inacceptables en quelque lieu que ce soit, il faut les abolir partout. Nous pouvons tous reconnaître que le rétablissement de la croissance économique mondiale stable et soutenue exige des mesures simultanées pour accroître l'aide à des conditions de faveur, augmenter la sécurité alimentaire, éliminer le fardeau de la dette, abaisser les barrières commerciales, promouvoir la stabilité monétaire et renforcer la coopération scientifique et technique.

Les occasions sans précédent et les grands défis de notre époque réclament une réponse collective. Nous vivons dans un monde interdépendant et la coopération entre les Etats est indispensable si l'on veut assurer sa survie, son existence pacifique et son développement.

Le président Zia-ul-Haq

Au cours des 40 dernières années, l'Organisation des Nations Unies a symbolisé l'espoir de l'homme de s'affranchir du fléau de la guerre, de la faim et de la maladie. Ce n'est que grâce à cette organisation mondiale que nous pouvons instaurer la paix universelle et la prospérité mondiale. Ce n'est qu'en maintenant cette vision de notre Charte que nous pouvons sauver l'humanité et préserver la civilisation humaine.

Qu'Allah nous guide dans cette grande entreprise et bénisse nos efforts.

Le général Mohammad Zia-ul-Haq, président de la République islamique du Pakistan, est escorté de la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République portugaise, S. Exc. le général Antonio Ramalho Eanes.

M. Antonio Ramalho Eanes, président de la République portugaise, est escorté à la tribune.

Le président RAMALHO EANES (parle en portugais; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation) : Cela fera 40 ans demain qu'un instrument international, dont les réalités de notre temps ont montré qu'il était l'un des plus féconds et des plus importants de l'histoire, a consacré les trois principaux objectifs et principes de base de l'Organisation : le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la promotion de la coopération entre Etats dans la recherche d'une solution aux problèmes d'ordre économique et social et le plein respect des droits de l'homme, sans distinction de race, de sexe ou de religion.

Il ne fait aucun doute que ces principes et objectifs faisaient écho aux inquiétudes et préoccupations qui existaient à l'époque où ils ont été rédigés; en effet, après les souffrances et la dévastation de la guerre, et en raison de la nécessité pressante d'effectuer une reconstruction générale, on a commencé à rechercher une nouvelle morale et une discipline renouvelée dans les relations internationales. Cependant, il ne fait aucun doute non plus que ces principes ont de toute évidence conservé toute leur force et, plus encore, leur valeur intrinsèque.

En fait, même si, en raison de sa dynamique interne, elle est parvenue à l'autonomie grâce à des actions et des projets qui, par moment, dépassent les intentions premières de ses fondateurs, et malgré un progrès technique sans précédent, l'Organisation des Nations Unies peut à juste titre revendiquer les changements structurels de base que la communauté internationale a connus au cours de toutes ces années.

Le président Ramalho Eanes

Malgré tout cela, lorsqu'ils évaluent les réalisations de l'Organisation, d'aucuns lui reprochent de n'avoir pas atteint les objectifs qu'elle s'était fixés. Ils songent à son action insuffisante dans le cadre d'une réglementation efficace des relations entre Etats et dans le domaine de l'élaboration et de la définition des principes essentiels à la réalisation des vastes et justes aspirations sociales et humanitaires. Ces critiques oublient probablement que l'Organisation des Nations Unies, par son existence même, est un instrument essentiel dans la coordination de l'effort collectif entrepris pour régler des situations qui pourraient entraîner des conflits latents entre Etats. Il en est peut-être ainsi parce que l'action de l'Organisation a été plus importante dans le domaine de la prévention pragmatique de ces dangers que dans celui de leur règlement spectaculaire. Parfois, ils oublient également tous les changements importants que la communauté internationale a connus grâce à l'Organisation des Nations Unies. Grâce à ces transformations, aujourd'hui 159 Etats de cultures différentes, de traditions différentes, voire de systèmes politiques différents, peuvent se réunir ici, dans cette instance, pour analyser les problèmes les plus graves auxquels nous nous heurtons et en débattre. Ainsi, nous pouvons prendre conscience de vœux et d'aspirations qui, sans l'Organisation, n'auraient pas été formulés ou auraient été totalement méconnus.

En fait, l'Organisation des Nations Unies n'a pas seulement établi un système essentiel de conciliation dans des situations de crise. Elle est également devenue le seul moyen de formuler les problèmes mêmes que suscite l'interdépendance croissante des Etats et qui, par nature, ne peuvent être résolus que dans le cadre d'une coopération internationale.

Il ne fait aucun doute que les aspects concrets et à court terme de questions aussi importantes que celles qui concernent le désarmement, le progrès économique et social et le respect des droits de l'homme dépendent en partie de décisions unilatérales ou régionales, ou, sur un plan technique, de décisions d'organismes spécialisés. Néanmoins, nous ne devons jamais oublier qu'aucune solution de ces problèmes ne saurait être jugée satisfaisante, voire acceptable, si elle contrevenait aux aspirations universelles proclamées par l'Organisation des Nations Unies et si elle était contraire ou non conforme aux activités de l'Organisation.

Le président Ramalho Eanes

Je crois que ces considérations qui se sont confirmées au niveau international s'appliquent à tous les grands défis de notre temps. Elles s'appliquent aux questions découlant de la nécessité de résoudre les problèmes de manière pacifique et fructueuse; elles concernent également les problèmes touchant le progrès technique, tels que l'exploration de l'espace extra-atmosphérique, l'exploitation des ressources du fond des mers, l'expansion de l'électronique et des communications. De même, elles jouent un rôle important lorsqu'on examine au niveau national des questions aussi décisives que celles de l'apartheid et autres questions liées à la défense des droits de l'homme.

Le président Ramalho Eanes

En outre, ces principes détermineront les directives qui devront être suivies au moment de prendre position sur la question de la quantité par opposition à la qualité de la vie, qui s'accompagne de conséquences sérieuses pour la préservation et l'amélioration de l'environnement, l'utilisation des ressources marines et l'élimination de la crise alimentaire. Un exemple dramatique et frappant de ces conséquences apparaît dans certains pays d'Afrique, un continent auquel mon pays reste étroitement associé par des liens profonds et fraternels sur le plan historique et culturel.

Pour trouver une solution à tous ces problèmes que je viens d'évoquer rapidement, l'action concertée de quelques puissances ne suffit plus, indépendamment des ressources qu'elles peuvent ou veulent bien consacrer. L'insuffisance ou l'inefficacité de ces efforts lorsqu'ils ne sont pas effectués dans le cadre de la communauté internationale sont évidentes et apparentes dans des cas tels que celui du flot des réfugiés, de la répression du terrorisme ou de l'élimination du trafic des stupéfiants. Et à propos de celui-ci, n'oublions pas qu'en proclamant cette année Année internationale de la jeunesse, nous proclamons également notre solidarité et notre responsabilité qui consiste à satisfaire le besoin impérieux d'assurer la protection efficace des générations futures, afin de les mettre à l'abri de tels fléaux.

Le quarantième anniversaire de la Charte est un événement particulièrement important pour le Portugal car il concorde avec le trentième anniversaire de notre entrée à l'Organisation des Nations Unies. Mon propos n'est pas d'attirer l'attention sur cet événement; je l'ai simplement rappelé parce qu'au cours de cette célébration, je m'efforcerai de souligner le parallèle entre les objectifs fondamentaux des Nations Unies et les principes qui ont guidé l'évolution historique de la nation portugaise. Etant donné sa superficie et sa localisation géographique, entre l'océan et le continent, le Portugal a été particulièrement sensible au développement des relations pacifiques entre Etats. Voilà pourquoi le renforcement de l'Organisation qui se consacre à la paix et à la sécurité internationales présente le plus grand intérêt pour mon pays.

En outre, le Portugal, nation européenne qui se trouve à une étape intermédiaire de son développement, est profondément attaché à tous les processus destinés à assurer à tous les peuples une part équitable des bienfaits qu'apporte

Le président Ramalho Eanes

le progrès. Ainsi, étant donné notre personnalité nationale, nous participerons intensément, efficacement et constamment à la coopération internationale en vue de résoudre les problèmes économiques et sociaux, surtout ceux qui touchent aux relations Nord-Sud, autre but essentiel de l'Organisation.

Dans ce contexte, il nous paraît extrêmement souhaitable d'insuffler une vitalité nouvelle aux objectifs et aux fonctions qui, dans le système des Nations Unies, incombent au Conseil économique et social, et de les amplifier. Malgré des activités déjà importantes, il est essentiel que le Conseil économique et social se voie doté des moyens indispensables pour résoudre les problèmes provoqués par le développement de plus en plus inégal des Etats Membres.

Enfin, du fait de la vocation qui nous a poussés, il y a des siècles de cela, à entreprendre une recherche inlassable de contacts internationaux plus vastes, le Portugal a une notion universaliste des relations entre hommes et entre nations. Il en découle une notion qui lui est étroitement apparentée, un principe directeur qui a toujours animé mon pays : la défense engagée et infaillible de l'antiracisme. Pour cette raison, toute tentative de discrimination fondée sur des préjudices ethniques est illégale et inacceptable. En outre, l'humanisme qui caractérise la trame culturelle du peuple portugais nous impose de nous engager fermement à défendre les droits de l'homme qui sont essentiels à l'existence des sociétés.

La corrélation profonde et intime qui unit la conscience nationale portugaise aux principaux objectifs de la Charte a amené l'opinion publique de mon pays à accorder une signification spéciale à cette coïncidence de la célébration de l'anniversaire des Nations Unies et de l'entrée du Portugal dans l'Organisation, et ce d'autant plus qu'à peu près au même moment où nous sommes devenus Membres de l'Organisation, nous nous sommes vu confier d'importantes fonctions internationales dans le processus long, complexe et si souvent dramatique de la décolonisation, au cours duquel un rôle important a été conféré à des décisions prises par l'Assemblée générale dont on marque également le vingt-cinquième anniversaire.

Aujourd'hui, la Constitution de la République portugaise, qui prévoit expressément le respect des droits des peuples à l'autodétermination, énonce les responsabilités qui incombent toujours à mon pays dans ce domaine - je songe au destin du territoire du Timor oriental - en pleine conformité avec le droit international et la Charte des Nations Unies.

Le président Ramalho Eanes

En fait, 30 ans après son entrée dans l'Organisation, le Portugal reste lié par des obligations découlant de la mission qui lui a alors été confiée. Nous continuerons à nous acquitter de ces obligations, en tant que puissance administrante, tant que les Nations Unies décideront de maintenir ou de reconnaître le Portugal en cette qualité.

Dans l'exercice de ses fonctions internationalement reconnues, et dans le cadre de la Charte, le Portugal s'est engagé à préconiser la protection des droits des populations des territoires dont ils doivent assurer les intérêts. Conformément à ce rôle, nous poursuivrons l'objectif primordial, qui est d'assurer un traitement équitable à ces peuples, dans le respect total de leur identité historique et culturelle, et de leur droit au progrès et au développement.

Voilà pourquoi, tant que la communauté internationale et l'Organisation n'auront pas décidé que ces populations sont autorisées à exercer leur droit à l'autodétermination, et l'ont exercé effectivement, mon pays agira de manière à faire en sorte que le droit à la liberté, la dignité, et l'identité des peuples ne se limite pas à une rhétorique pure, et que la paix ne devienne pas une question négligeable en raison de considérations égoïstes portant sur les intérêts puissants certes, mais moins pertinents.

A ce propos, je voudrais exprimer au Secrétaire général des Nations Unies mon hommage sincère et celui de mon pays pour le soutien précieux, impartial et constant que, dans l'exercice de ses fonctions, il accorde au Portugal, dans des circonstances difficiles. Plus précisément, nous voudrions le remercier pour l'attention soutenue qu'il a accordée à l'évolution du problème du Timor oriental qui, avec les responsabilités internationales et historiques que le Portugal ne songe absolument pas à rejeter, met en cause la crédibilité et le prestige de l'Organisation, de même que la solidité des principes qu'appuie de tout coeur la communauté internationale.

Le président Ramalho Eanes

En cette session si marquante de l'Assemblée générale, c'est vraiment un grand plaisir pour moi que de voir les hautes fonctions de président confiées à un aussi éminent représentant du Royaume d'Espagne, pays avec lequel le Portugal partage fraternellement les idéaux de démocratie, d'égalité et de justice.

En cette occasion, je voudrais dire combien j'apprécie les efforts déployés par tous ceux qui, durant ces années, ont servi l'Organisation, rendant plus tangibles pour nous les objectifs dont les Etats lui avaient confié la réalisation.

Je voudrais souligner à nouveau, à l'occasion de ce quarantième anniversaire de la Charte des Nations Unies, que mon pays s'est pleinement engagé envers les idéaux et les objectifs que j'ai mentionnés, exprimant ainsi la confiance inébranlable du Portugal dans l'avenir de la coopération internationale telle que la préconise l'Organisation, dans la paix et le respect de la souveraineté des nations et de la dignité de tous les hommes.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'orateur suivant est le Premier Ministre du Canada, S. Exc. M. Brian Mulroney.

S. Exc. M. Brian Mulroney, premier ministre du Canada, est escorté à la tribune.

M. MULRONEY (Canada) : Je voudrais vous parler aujourd'hui de collaboration entre les gens et les nations.

L'histoire nous apprend que la poursuite égoïste de nos propres intérêts, en dehors du cadre de la coopération internationale, n'est jamais le meilleur moyen de sauvegarder notre liberté, de garantir notre sécurité ou d'améliorer nos conditions de vie. Il est vrai que, depuis 1945, nous n'avons pas connu de conflagration mondiale, mais nous vivons depuis des décennies dans la hantise de la catastrophe ultime, de celle qui déchaînerait d'incommensurables forces de destruction.

L'esprit humain, qui a conquis l'espace, a aussi arraché à la nature le secret de la dévastation. Sur le chemin de la recherche et de la création, nous avons découvert le pouvoir d'anéantir. L'angoisse est entrée dans nos vies de tous les jours. Elle se manifeste dans les arts, imprègne l'activité politique, altère les structures sociales et façonne les mentalités. Comment ne pas craindre l'autre puisqu'il est aussi doté de la superbe intelligence humaine, qu'il maîtrise également les foudres destructrices et que, surtout, il est habité par une peur réciproque. Sans compter que le fort a lui-même peur de la colère du faible. On en est même arrivé à l'ériger en système, au point de fonder la paix sur l'équilibre de la terreur.

M. Mulroney (Canada)

Peut-on reprocher à l'ONU de pouvoir si peu pour rompre la logique infernale de la force et de la peur, d'une part, et de l'injustice et de la violence, d'autre part?

Je réponds d'abord qu'il ne faut rien reprocher à l'ONU de ce qui est essentiellement imputable à nos égoïsmes nationaux et à nos reniements et qu'on ne doit pas faire de l'ONU le bouc émissaire des méfaits de notre incapacité de voir et d'accepter la diversité et l'entière du monde dans le temps et dans l'espace. Gardons-nous de blâmer l'ONU pour des déficiences qui découlent de son pauvre statut de simple créature des hommes. Je réponds aussi à cette question en vous priant de considérer que, si l'ONU est peu de chose, compte tenu des forces auxquelles elle doit se mesurer, ce peu de chose est aussi tout ce que nous avons.

C'est par soif de justice et de paix et en écoutant leur chant intérieur que les hommes et les femmes de 1945 ont fondé cette organisation. Ils ont voulu un lieu de rencontre universel des aspirations et des craintes, des rêves et des remords. Ici, les pays peuvent trouver l'endroit et l'occasion de mettre la raison au centre de leurs rapports, briser la chaîne de la violence, désamorcer les désirs de vengeance, démontrer leurs besoins et exalter leur dignité et, au bout du compte, prendre conscience de l'autre comme d'un autre soi-même.

Il faut revenir à l'humanisme. Il fonde et conditionne la formation d'une conscience internationale, la promotion de la culture, le développement économique et le respect des valeurs liées à notre représentation du monde.

Procédant de l'homme, l'ONU est donc fragile. En ce sens, je ne crois pas tout à fait approprié de parler de la célébration d'un anniversaire quelconque de l'ONU; c'est tous les jours qu'il faut le faire, car c'est tous les jours qu'elle est menacée et tous les jours qu'il faut la sauver.

(L'orateur poursuit en anglais)

Depuis 1945, nous avons tous pris conscience de la menace que représente l'existence d'armes dont la puissance destructrice est terrifiante. Cette menace va bien au-delà de nos préoccupations individuelles de peuples et de nations. Elle retient l'attention de tous; elle exige une action urgente de la communauté internationale tout entière.

Voilà 40 ans, la Charte nous conviait à "préserver les générations futures du fléau de la guerre". Aujourd'hui, nous luttons pour que la vie elle-même échappe à l'apocalypse nucléaire. Nous avons quelque raison d'espérer. Lors de leur

M. Mulroney (Canada)

rencontre du mois prochain à Genève, le président Reagan et le secrétaire général Gorbatchev pourront peut-être ouvrir la voie à une importante réduction des arsenaux des deux pays.

Pour faire reculer le spectre de l'anéantissement, les superpuissances doivent chercher à s'entendre, mais la responsabilité n'est pas uniquement la leur. Nous avons tous un rôle à jouer dans la réduction des armements dans le cadre des traités et au moyen des tribunes internationales. Nous devons intensifier les négociations en vue d'accords vérifiables de désarmement, tant pour les armes classiques que pour les armes nucléaires. Individuellement et collectivement, nous devons tous jouer notre rôle. Le progrès est possible, comme en témoigne le succès récent de la révision du Traité sur la non-prolifération.

Pour les Canadiens, il n'y a pas d'objectif plus élevé ni d'obligation plus pressante que la recherche de la paix. Nous nous y appliquerons tant et aussi longtemps que notre sécurité ne pourra être assurée autrement que par des dizaines de milliers d'armes nucléaires. Et surtout, nous nous y appliquerons tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas assuré l'avenir de nos enfants.

M. Mulroney (Canada)

Il y a 40 ans, les peuples de la terre nourrissaient l'espoir commun que les droits de la personne seraient un jour soumis à des normes universelles. Aujourd'hui, certains pays n'appliquent ces normes qu'en partie, et quelques-uns, malheureusement, ne les appliquent à peu près pas.

A ce chapitre, l'Afrique du Sud fait classe à part. C'est le seul pays qui ait fait de la couleur de la peau un motif de discrimination et de répression systématiques. C'est le seul pays où l'exercice des droits fondamentaux des individus et des groupes sociaux est accordé ou refusé d'après ce critère odieux. Ce mépris institutionnalisé de la justice et de la dignité fait injure aux normes internationales de la moralité et suscite une aversion universelle.

C'est pourquoi, lors de notre réunion qui vient de prendre fin à Nassau, les chefs de gouvernement du Commonwealth sont convenus de mesures communes contre l'apartheid. Et l'augmentation des pressions donne des résultats. Déjà, le milieu d'affaires a posé le geste sans précédent de manifester son opposition au régime d'apartheid. L'effet combiné de la dissidence intérieure et de la condamnation extérieure ébranle manifestement le Gouvernement sud-africain.

Les Mandela, les Tutu, les Boesak finiront par avoir gain de cause. Nous espérons - comme tous sans doute l'espèrent - que le bain de sang et la violence feront place à la transition pacifique vers une société libre et démocratique. Nous espérons - comme tous sans doute l'espèrent aussi - que la République d'Afrique du Sud se rendra à la raison avant de succomber totalement aux ondes de choc de la violence.

Le Canada est prêt, si des changements fondamentaux ne se produisent pas en Afrique du Sud, à envisager des sanctions totales contre ce pays et son régime de répression.

S'il ne survient aucun progrès dans le démantèlement de l'apartheid, nous n'aurons peut-être pas d'autre solution que de rompre complètement nos relations avec l'Afrique du Sud.

(L'orateur poursuit en français)

Notre but n'est pas de punir ou de pénaliser, mais plutôt de hâter un changement pacifique. Nous ne visons pas à l'affrontement, mais à la réconciliation - au sein de l'Afrique du Sud de même qu'entre l'Afrique du Sud et ses voisins.

M. Mulroney (Canada)

La voie du dialogue débute avec le rejet de l'apartheid et prend fin avec la participation entière et égale de tous les Sud-Africains au gouvernement de leur pays. C'est la voie qui aboutit à la paix.

Si cette solution n'est pas acceptée, le recours aux sanctions sera sûrement intensifié. Le Canada est prêt, s'il ne se produit pas de changements fondamentaux en Afrique du Sud, à envisager des sanctions totales contre ce pays et son régime de répression. Plus encore, s'il ne survient aucun progrès dans le démantèlement de l'apartheid, nous n'aurons peut-être pas d'autre solution que de rompre complètement nos relations avec l'Afrique du Sud.

(L'orateur reprend en anglais)

Il y a 40 ans, le monde émergeait des ruines d'un conflit mondial qui l'a laissé en plein chaos économique. Aujourd'hui, bien que nous ayons fait d'énormes progrès, des centaines de millions de personnes sont coincées dans une situation économique désespérée.

Au cours des dernières semaines, depuis cette tribune même, des chefs d'Etat, des chefs de gouvernement et des ministres des affaires étrangères ont brossé un inquiétant tableau de la situation de leur pays, aux prises dans certains cas avec le fardeau d'une dette écrasante et de sombres perspectives d'avenir et, dans d'autres, avec la menace du protectionnisme.

Le Canada fait pression de toute son influence pour qu'ait lieu de toute urgence une nouvelle ronde de négociations commerciales multilatérales. Nous cherchons à libéraliser davantage nos propres relations commerciales avec notre principal partenaire, les Etats-Unis d'Amérique. Nous travaillons activement à accroître la capacité des institutions financières internationales d'alléger l'accablant fardeau de la dette des pays du tiers monde et de susciter une reprise de la croissance.

Nous augmentons aussi notre aide. Et à ce propos, l'aide acheminée de toutes les régions du monde, par suite de véritables mouvements de mobilisation, montre de façon éclatante tout le bien qui peut être fait quand des gouvernements et des citoyens prennent conscience de situations de crise et s'emploient ensemble à les résoudre, avec l'aide d'organisations comme l'ONU et ses organismes.

Si, ensemble, nous sommes parvenus à sauver de la famine des millions d'innocentes victimes - et nous l'avons fait - il est sûr qu'en agissant dans le même esprit nous pouvons intervenir plus efficacement pour dénouer la crise économique internationale qui affecte de si nombreux Membres des Nations Unies.

M. Mulroney (Canada)

Il y a 40 ans, le monde subissait les affres d'un autre fléau qui a fait un nombre incalculable de victimes, les maladies épidémiques. Au cours des décennies qui ont suivi, la recherche médicale a fait d'immenses progrès et on a découvert de nombreuses cures pour ces maladies.

Aujourd'hui, nous sommes sur le point de réaliser un autre important progrès dans ce domaine. Le FISE et l'Organisation mondiale de la santé ont fait de 1990 l'année-cible d'un programme d'immunisation de masse d'envergure mondiale. Si l'objectif est atteint, les vies de quelque 5 millions d'enfants et de nouveau-nés seront ainsi sauvées chaque année. Voilà un noble objectif : 5 millions d'enfants et de nouveau-nés sauvés par ces organisations chaque année.

Nous avons vaincu la variole; par l'immunisation universelle, il nous faut maintenant enrayer la diphtérie, la rougeole, la poliomyélite, le tétanos et la coqueluche. L'immunisation universelle est un investissement de santé étonnement efficace. Lors de la Conférence du Commonwealth qui vient de se terminer, j'ai confirmé l'intérêt du Canada pour ce programme et annoncé une importante augmentation des efforts du Canada sur le plan de l'aide médicale internationale. Nous continuerons de collaborer avec le FISE, l'Organisation mondiale de la santé et les Nations Unies pour assurer la coordination de cette campagne humanitaire.

Pour nous, l'objectif de la campagne d'immunisation universelle incarne bien l'esprit qui anime l'Organisation des Nations Unies dans ce qu'elle a de meilleur.

Enfin, des événements survenus ces derniers temps m'amènent à parler d'un autre grand fléau, le terrorisme international.

De façon générale, le Canada avait été épargné par les ravages du terrorisme. Mais tel n'est plus le cas - nous aussi en avons maintenant été les victimes.

Aucune nation ne peut combattre le terrorisme à elle seule; ce qu'il faut, c'est une action internationale concertée. Nous devons échanger des renseignements, conclure des ententes entre nations et établir des conventions internationales efficaces. Ceux qui tuent ou mutilent des gens innocents, ceux qui sèment l'anarchie dans une société civilisée, ne doivent trouver aucun refuge, n'avoir aucun répit ni bénéficier d'aucune indulgence.

Le Canada se joint aux autres nations partout dans le monde qui sont déterminées à trouver des moyens efficaces de faire échec à ce fléau. Nous exhortons tous les Etats à appuyer certaines mesures pratiques comme les conventions antiterrorisme et les initiatives prises par l'OACI pour accroître la sécurité des vols internationaux.

M. Mulroney (Canada)

Le Canada estime l'Organisation des Nations Unies pour tout ce qu'elle a permis, et peut permettre, d'accomplir.

Notre adhésion aux principes de la Charte et au concept de coopération internationale est bien plus qu'une simple formalité. Pendant 40 ans, sous des gouvernements canadiens successifs, de nuances politiques différentes, elle a été une des forces motrices de notre politique étrangère. A maintes occasions, lors de crises, le Canada a répondu à des appels de cette organisation dans des circonstances difficiles et a offert la participation de ses troupes et ses connaissances techniques aux initiatives onusiennes de maintien de la paix dans le monde entier.

Les Canadiens ont en commun la simple conviction que pour améliorer la condition humaine et parvenir à la paix et à la sécurité internationales, les nations agissant de concert peuvent accomplir beaucoup plus qu'en agissant seules.

Certes, nous avons conscience des imperfections et des limites de l'Organisation des Nations Unies. Nous savons que cette organisation n'est pas parfaite. C'est pour cette raison d'ailleurs que nous travaillons tant à améliorer son fonctionnement et que nous appuyons si énergiquement les efforts du Secrétaire général pour y opérer des réformes de l'intérieur.

Mais tout compte fait, force nous est de convenir avec le Secrétaire général que lorsque l'ONU est faible, c'est presque toujours en raison d'un manque de volonté politique. Ce genre de lacune ne se corrige pas facilement. Cette attitude changera quand les Etats souverains se rendront compte que les principes de la Charte sont les jalons qui peuvent nous mener tous au respect mutuel, à la sécurité collective et à une paix durable.

C'est dans l'application de ces principes que réside notre meilleur espoir à tous.

Le Canada renouvelle sa promesse de fidélité et d'appui à ces principes nobles et immuables.

Son Excellence, le très honorable Brian Mulroney, premier ministre du Canada, est escorté de la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'orateur suivant est le Premier Ministre du Grand-Duché du Luxembourg, S. Exc. M. Jacques Santer.

M. Jacques Santer, premier ministre du Grand-Duché du Luxembourg, est escorté à la tribune.

M. SANTER (Luxembourg) : L'entrée en vigueur, il y a 40 ans, de la Charte des Nations Unies devait mettre un terme à une époque assombrie par deux guerres mondiales sanglantes et dévastatrices qui, comme le rappelle le préambule de la Charte, avaient "en l'espace d'une vie humaine infligé à l'humanité d'indicibles souffrances".

Tirant profit des leçons de l'histoire, les pays fondateurs de l'organisation mondiale comptaient établir conjointement un ordre international plus civilisé et plus représentatif, au maintien duquel tous prendraient part, et substituer à la violence dans les relations internationales le recours à la négociation, à la médiation et à la conciliation pour assurer la paix et la sécurité dans le respect des principes de justice et d'équité.

Les peuples d'Europe tout spécialement en éprouaient le besoin après avoir subi de façon dramatique les ravages funestes de rivalités et d'affrontements fratricides séculaires, pour reprendre conscience de leur communauté de destin et de leur appartenance à la même sphère de civilisation et de culture.

Partageant la foi dans l'avenir de l'humanité, qui aboutit à la mise en place de l'ONU, les pays membres de la Communauté européenne aspirèrent à un ordre international pacifique et juste. Ils fondèrent leur réconciliation et leur coopération sur un attachement aux idéaux, aux objectifs et aux normes de comportement inscrits dans la Charte des Nations Unies.

En ce jour anniversaire, la Communauté européenne et ses Etats membres - dont je suis le porte-parole en cette occasion - tiennent à réaffirmer la validité permanente de ces principes et à renouveler leur engagement solennel de les respecter intégralement et sans réserve dans la lettre et dans l'esprit avec toutes les obligations qui en découlent.

En mesurant le chemin parcouru depuis 40 ans, le moment est venu de dresser le bilan global des réalisations accomplies en commun. Sans aucun doute, les quatre prémisses essentielles et corrélatives que la Charte posa à la préservation d'un ordre mondial stable restent intactes, même si jamais jusqu'ici dans l'histoire de l'humanité le monde n'a subi des changements aussi profonds que pendant les quatre

M. Santer (Luxembourg)

dernières décennies, si riches en événements majeurs. Ces prémisses sont : la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales, le développement de relations amicales entre nations, fondées sur le principe d'égalité de droits et d'autodétermination des peuples, la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales au profit de tous, ainsi que la recherche d'une coopération internationale pour résoudre en commun les problèmes d'ordre économique, social, culturel et humanitaire.

Certes, l'Organisation des Nations Unies a, pendant ces 40 ans, apporté une contribution inestimable à la poursuite des objectifs fixés par ses fondateurs. La paix et la sécurité ont été préservées à l'échelle globale, même si de nombreux conflits locaux ont persisté, souvent dans les régions les moins favorisées de la planète. Des progrès indéniables ont été accomplis, tant par l'Organisation elle-même que par ses agences spécialisées, dans la recherche de voies pratiques pour apaiser les tensions, contrôler les crises, maintenir la paix, réaliser la décolonisation et le désarmement, assurer le respect des droits de l'homme et la codification du droit international, oeuvrer dans les secteurs humanitaire et social et dans la coopération au développement.

Notre époque fait face à une communauté internationale beaucoup plus marquée par le pluralisme que lors de la fondation de l'ONU, en 1945. La nécessité d'une diplomatie multilatérale plus intense grandit quand les Etats entendent préserver jalousement les prérogatives de leur souveraineté nationale, alors que, de plus en plus souvent, les problèmes débordent les frontières nationales aussi bien que régionales et appellent une action concertée plus vigoureuse de la communauté internationale tout entière.

Toutefois, les buts tracés par la Charte n'ont pas été atteints dans leur intégralité. L'écart entre les principes et leur mise en oeuvre demeure, car les règles édictées par la Charte sont loin d'être universellement respectées. Le bilan est donc nuancé. L'Organisation a dû itérativement subir, impuissante, l'épreuve des crises politiques et économiques. Un sentiment de désenchantement s'est répandu dans l'opinion publique.

Il est hors de doute qu'un nouvel et vigoureux élan vers les objectifs de la Charte s'impose. Il est tout aussi indéniable qu'en raison de leur caractère d'universalité, les Nations Unies offrent de nos jours à l'échelle de la planète à la fois l'instrument le mieux équipé et le forum le plus adéquat pour les

M. Santer (Luxembourg)

atteindre, quelles que puissent être par ailleurs les faiblesses et les insuffisances de l'entreprise. C'est en conséquence de manière résolue que l'ensemble des pays Membres de l'Organisation devront agir en vue de renforcer celle-ci et d'améliorer son rendement, compte tenu de l'expérience acquise et malgré les incertitudes du futur.

A juste titre, le Secrétaire général, en qui nous plaçons toute notre confiance, a souligné à diverses reprises dans ses rapports annuels que les possibilités offertes par l'Organisation pour faire face aux situations urgentes sont insuffisamment utilisées. Nous partageons pleinement ses vues à cet égard et sommes d'accord avec lui lorsque, dans son rapport publié avant l'ouverture de la présente session de l'Assemblée générale, il spécifie que, pour éviter à l'humanité d'être à la merci d'un accident, d'une méprise ou d'un enchaînement d'événements imprévus, il faut

"se donner les moyens de ralentir le rythme précipité des événements ... et gagner du temps en substituant la délibération au recours à la force."

(A/40/1, p. 6)

M. Santer (Luxembourg)

N'est-il du reste pas dans la nature des choses que les progrès dans la recherche de la paix se dessinent avec lenteur, malgré la capacité unique des Nations Unies d'offrir des voies de communication directes à tous et de créer un climat d'apaisement en aidant les parties concernées à dépasser leurs craintes et à imposer silence à leurs ambitions à court terme pour franchir les distances qui les séparent les unes des autres et arriver à une compréhension mutuelle?

Une responsabilité particulière y incombe, non seulement au Secrétaire général, mais encore au Conseil de sécurité, clef de voûte du système mis en place il y a 40 ans, et surtout à ses membres permanents, dont l'aptitude à agir de manière responsable dans le cadre de leurs prérogatives respectives mérite d'être accentuée. Il convient donc de renforcer les moyens d'action de ces instances pour leur permettre de désamorcer à temps les situations conflictuelles ou de les transcender chaque fois qu'elles se produisent.

La Communauté européenne et ses Etats membres tiennent à rappeler à ce propos que les opérations de maintien de la paix forment, à leur avis, l'une des innovations les plus intéressantes et comptent parmi les succès les plus remarquables des Nations Unies. Fruits d'efforts imaginatifs et organisés à un moment critique en vue de désamorcer une crise et de contenir un conflit qui pourrait s'étendre, ces opérations se distinguent de l'action coercitive en ne pouvant être menées à bien que si les parties acceptent l'intervention des Nations Unies et s'engagent à y apporter leur concours. Il importe donc de les développer en fonction des circonstances. En instaurant un climat de calme et de stabilité propice à la négociation, ces opérations sont susceptibles de faciliter grandement la recherche de solutions pacifiques aux conflits.

Les Dix comptent mener, autant que possible, une action de soutien au niveau diplomatique visant à apporter un règlement politique à toute situation ayant requis le déclenchement d'une opération de maintien de la paix. Ils se proposent de cautionner ces opérations en accordant leur soutien aux décisions du Conseil de sécurité et aux efforts du Secrétaire général en faveur du règlement pacifique des différends dans les conditions fixées par la Charte.

D'ores et déjà, tous les Etats membres de la Communauté européenne contribuent aux activités en cause, soit en participant directement à une ou plusieurs missions d'observation ou opérations de maintien de la paix, soit en leur apportant le

M. Santer (Luxembourg)

soutien logistique et l'appui financier requis. Ils se déclarent prêts à accorder à nouveau tout leur concours pour renforcer davantage, si nécessaire, le potentiel dont les Nations Unies disposent dès à présent dans ce domaine. Ils félicitent les gouvernements qui fournissent une aide aux Nations Unies pour les efforts et les sacrifices qu'ils consentent afin que l'Organisation dispose de moyens efficaces en vue d'assurer le maintien de la paix. Les Dix saisissent cette occasion pour lancer un appel à tous les Etats Membres de l'Organisation de soutenir activement, selon leurs moyens et sous les formes qu'ils jugent les plus indiquées, les efforts engagés en vue du maintien de la paix.

Les Dix souhaitent encore attirer l'attention sur les graves problèmes d'ordre financier liés aux activités des Nations Unies dans ce domaine. Ils ne peuvent admettre le raisonnement de ceux qui affirment que le pays agresseur est à tenir financièrement responsable. De même ne peuvent-ils accepter que les pays qui fournissent des contingents continuent à supporter une large part des charges. Il leur paraît essentiel que les dépenses relatives à ces opérations, décidées conformément à la Charte, soient - sauf décision contraire du Conseil de sécurité - considérées comme des dépenses obligatoires pour tous les Membres de l'Organisation.

En insistant spécialement sur l'intérêt exceptionnel que revêt cet instrument important pour l'amélioration de la sécurité internationale, les Dix sont animés du seul souci de développer une méthode d'action commode et pratique, capable de permettre à l'Organisation de mieux remplir la fonction pacificatrice qui est la sienne.

Depuis de longues années, le désarmement complet et général demeure le but ultime des efforts communs. L'atteindre améliorerait non seulement en fin de compte la sécurité de tous, mais permettrait en outre et surtout de consacrer progressivement à des fins pacifiques les énormes ressources humaines et financières qu'absorbe actuellement l'accumulation ininterrompue et démesurée d'armes de toute sorte. Il faut espérer que la Conférence sur le désarmement et le développement permettra de dégager de nouvelles ouvertures dans cette voie.

En attendant, les pays membres de la Communauté européenne favorisent l'établissement des mesures de confiance qui permettraient à l'ensemble de la communauté internationale de préparer des accords équilibrés, efficaces et vérifiables de limitation et de réduction au niveau d'armement le plus bas possible.

M. Santer (Luxembourg)

Compte tenu de la nécessité urgente de prévenir le danger d'une accélération de la course ruineuse aux armements et d'y mettre un point d'arrêt, les Dix expriment l'espoir que les négociations actuellement en cours à Genève sur un ensemble de questions relatives à l'espace et aux armes nucléaires aboutiront à des résultats tangibles. Ainsi que le Ministre des affaires étrangères de mon pays l'a souligné au nom des Dix à cette tribune le 24 septembre, dans le cadre du débat général de l'Assemblée, nous continuerons à apporter notre appui à ces négociations. Nous sommes conscients qu'elles exigent du réalisme, de la souplesse et de la patience. Nous confirmons par ailleurs notre attachement constant au régime de non-prolifération ainsi que notre espoir de voir aboutir la Conférence du désarmement à un résultat substantiel, en particulier dans le domaine des armes chimiques.

Dans la voie qui mène à l'autodétermination des peuples et à l'accession à l'indépendance des territoires coloniaux, des territoires sous tutelle et d'autres territoires non autonomes, les Nations Unies ont sans aucun doute assumé un rôle moteur. C'est dans le cadre de ce processus que le peuple namibien devra à son tour accéder à l'indépendance en application du règlement pacifique et démocratique prévu par le Conseil de sécurité.

L'ONU se situe au centre des aspirations de l'humanité vers un monde où les droits de l'homme et la dignité de la personne humaine sont respectés.

La Charte elle-même pose comme principe fondamental la nécessité de développer et d'encourager la promotion de ces droits. La Déclaration universelle des droits de l'homme affirme pour sa part que leur reconnaissance constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.

En faisant le point des progrès accomplis dans l'observation des obligations assumées collectivement et individuellement par les Etats Membres, nous ne pouvons que déplorer les graves atteintes aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales qui continuent à se produire dans nombre de pays. Parmi ces infractions, la détention arbitraire, la torture, la prise d'otages et le terrorisme aveugle frappant d'innocentes victimes constituent des atteintes intolérables à la liberté, à l'intégrité physique et morale ainsi qu'à la dignité humaine. Elles suscitent réprobation et inquiétude. Une lutte active et sans relâche s'impose contre ces pratiques inadmissibles, notamment par l'élimination de leurs causes profondes.

M. Santer (Luxembourg)

De toutes ces violations, la politique d'apartheid forme, pour sa part, un crime contre la conscience et la dignité de l'homme, particulièrement révoltant puisque érigé en système de gouvernement. Elle est contraire aux principes ancrés dans la Charte, comme l'est toute autre politique de discrimination basée sur le sexe, la race, la religion ou les opinions politiques. Pour les Dix, le but visé demeure l'abolition pure et simple de l'apartheid.

En cette occasion solennelle, les Etats membres de la Communauté européenne tiennent à rappeler que l'Acte final de la Conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe réaffirme explicitement que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction, constitue un facteur essentiel de la paix, de la justice et du bien-être nécessaire au développement des relations amicales et de la coopération entre tous Etats.

Sur le plan des problèmes économiques, la Communauté européenne et ses Etats membres tiennent à souligner que les liens profonds d'interdépendance entre les pays en développement et les pays industrialisés ont été mis en évidence par la crise qu'a traversée l'économie mondiale au cours de ces dernières années. Cette crise rend la coopération à la fois plus difficile et plus nécessaire. La croissance de l'économie mondiale sera plus stable et plus durable si tant les pays en développement que les pays industrialisés y participent.

Si des ajustements économiques structurels à court, à moyen et à long terme s'imposent, il faut reconnaître que des progrès significatifs ont déjà été accomplis dans le cadre des négociations constructives qui se sont poursuivies de façon continue au cours des dernières décennies.

La Communauté européenne et ses Etats membres reconnaissent donc la nécessité de renforcer davantage les activités des organismes des Nations Unies visant à assurer le progrès économique et social, en particulier des pays en développement et d'accentuer la convergence des politiques économiques de tous les Etats dans la mise en oeuvre de leurs stratégies du développement à long terme. Les nouvelles frontières ouvertes par le développement technologique appellent une coopération internationale accrue. Le progrès scientifique et technique doit être partagé au bénéfice de tous et contribuer au développement économique du monde.

L'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer dans ce domaine.

M. Santer (Luxembourg)

Dans un monde où les solidarités réciproques apparaissent de plus en plus clairement, le besoin de trouver une issue à l'endettement extérieur considérable de beaucoup de pays en développement mérite une attention prioritaire.

L'endettement comporte des aspects et des implications très graves pour de nombreux pays. Lorsqu'elle aborde les problèmes d'endettement, la Communauté européenne ne mésestime pas l'ampleur des implications politiques et sociales des mesures d'ajustement.

La Communauté européenne et ses Etats membres ont participé aux efforts de la communauté internationale et notamment à ceux du système des Nations Unies pour faire face à la grave crise économique que traverse l'Afrique. L'importante Déclaration sur l'Afrique, adoptée en décembre dernier par l'Assemblée générale, garde toute sa signification.

Les problèmes du développement comptent parmi les plus importants auxquels se trouve confrontée la communauté internationale. Le rôle des Nations Unies dans le dialogue Nord-Sud est indispensable et apporte une contribution majeure à la solution de ces problèmes.

Notre époque offre à l'humanité des possibilités sans précédent de dominer son destin et de forger un monde meilleur, si les forces de la raison prévalent sur celles de la discorde et de la destruction.

Les perspectives tragiques qui résulteraient dans un monde toujours plus interdépendant des divisions et de la confrontation obligent la communauté internationale, pour assurer l'avenir des générations futures, de renforcer sa coopération en vue de consolider la paix et la sécurité au profit de tous les peuples.

La Communauté européenne et ses Etats membres qui, il y a quelques semaines, ont défini à cette tribune leur position commune, précise et détaillée, à l'égard des différentes situations de tension, de crise et de conflit qui existent dans le monde, réaffirment en cette heure solennelle leur détermination d'offrir un concours actif permanent à la recherche de solutions justes et équitables. Ils prennent à cette fin l'engagement de ne négliger aucun effort en faveur d'une paix durable dans la sécurité, dans le progrès économique, culturel et social et dans le plein respect des droits, des libertés et de la dignité de tous les Etats et de tous les hommes.

S. Exc. M. Jacques Santer, premier ministre du Grand-Duché du Luxembourg, est escorté de la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'orateur suivant est le Premier Ministre du Commonwealth des Bahamas, S. Exc. sir Lynden O. Pindling.

S. Exc. sir Lynden O. Pindling, premier ministre du Commonwealth des Bahamas, est escorté à la tribune.

Sir Lynden PINDLING (Bahamas) (interprétation de l'anglais) : Il y a 12 ans, je suis monté à cette même tribune pour présenter mon pays à la communauté internationale et pour confirmer qu'il acceptait les buts et les principes contenus dans la Charte des Nations Unies, de maintenir la paix et la sécurité internationales, de réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux et d'être un centre pour la réalisation de ces fins communes. Beaucoup de changements se sont produits pendant cette période et mon gouvernement a essayé, au niveau national, de prendre les mesures nécessaires pour favoriser la croissance sociale, économique et politique des Bahamas. J'espère que notre petit Etat insulaire en développement a pu faire des apports positifs aux délibérations qui ont eu lieu dans les diverses instances de cette organisation internationale.

C'est pour moi, aujourd'hui, un très agréable devoir que de prendre part à cette célébration du quarantième anniversaire des Nations Unies. Je suis convaincu que, malgré ses insuffisances apparentes, l'ONU est une organisation viable et qu'elle constitue le plus efficace des médiateurs dans les affaires multilatérales. L'égalité qu'elle accorde aux nations, grandes et petites, accroît son prestige en tant qu'arbitre impartial en toutes questions. C'est pourquoi il importe que les Etats Membres évitent les positions polarisées qui ne peuvent qu'exacerber l'affrontement et empêcher la solution pratique des problèmes que permet la communication constante et le consensus. L'une des meilleures façons de commencer serait que cette assemblée s'efforce d'appliquer le grand nombre de résolutions qui ont déjà été adoptées à l'unanimité.

Sir Lynden Pindling (Bahamas)

Plus notre monde rétrécit, plus il devient complexe. La course aux armements s'intensifie; la situation économique s'aggrave, surtout dans les pays en développement; la famine, la disette et la malnutrition éprouvent de nombreuses nations; certains conflits régionaux continuent à faire rage et des êtres humains, en Afrique du Sud et ailleurs, se voient priver de leur dignité et de leur liberté. Malgré des changements superficiels survenus dans certains cas, il est bien évident que nous sommes encore loin d'appliquer pleinement l'objectif de la Charte de "préserver les générations futures du fléau de la guerre".

En 1973, j'avais évoqué le concept d'interdépendance - la nécessité pour tous les Etats, grands et petits, développés et en développement, de reconnaître que l'isolement aggrave la division, alors que l'unité favorise l'harmonisation de l'action. Maintenant, plus que jamais, il nous faut promouvoir le concept d'interdépendance, car ce n'est que lorsque toutes les nations comprennent l'importance de partager leurs échecs aussi bien que leurs succès, que nous pouvons parvenir au désarmement général et complet, à la liberté et à la justice universelles, à une alimentation et à des logements suffisants pour tous.

Pour la commémoration de ce quarantième anniversaire, d'innombrables activités nationales et internationales se sont déroulées de même qu'ont été pris maints engagements en faveur des efforts des Nations Unies pour favoriser et maintenir la paix et la sécurité internationales. Cependant, si ces bonnes intentions ne s'expriment que pour cette occasion, c'est simplement à faire "comme l'airain qui résonne, ou comme une cymbale qui retentit" (Corinthiens, 13, 2). Si l'on veut des résultats positifs une action positive s'impose.

En juin dernier, à une réunion des anciens présidents de l'Assemblée générale, le Secrétaire général M. Pérez de Cuéllar a déclaré :

"L'Organisation des Nations Unies peut également jouer un rôle très efficace dans le règlement des différends et le maintien de la paix. Il ne faut pas voir dans le fait, certes regrettable et inquiétant, que des conflits persistent la preuve que le système collectif est voué à l'échec, mais au contraire le signe qu'il faut absolument en accroître l'efficacité. L'essentiel est que l'Organisation des Nations Unies bénéficie de l'appui indéfectible de ses Etats Membres." (A/40/377, p. 6)

Sir Lynden Pindling (Bahamas)

C'est dans ce contexte que les pays du Commonwealth ont formulé et adopté par consensus une déclaration de principes. En ma qualité de président de la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth, qui s'est achevée hier à Nassau, je suis heureux de vous annoncer que nous avons mis en relief des préoccupations essentielles, telles que l'ordre mondial, la crise économique, la sécurité des petits Etats et la situation en Afrique australe. Nous avons fait des recommandations expresses sur ces questions et nous nous sommes engagés à favoriser la cause de l'interdépendance - qui consiste à nous faire les gardiens de nos frères. De même, nous avons affirmé notre confiance en les Nations Unies et avons promis d'appuyer les principes consacrés dans la Charte. Nous nous sommes donc montrés décidés à oeuvrer avec les Etats qui partagent nos convictions pour parvenir à l'objectif visant à instaurer une paix et une sécurité durables dans le monde.

Le Commonwealth, qui groupe plus de 1 000 millions d'êtres humains de toutes les régions des Nations Unies, des peuples de toute race, croyance, couleur, des peuples d'idéologies et de convictions diverses, reconnaît l'importance de l'unité. Nous sommes fiers de nos différences, de même que nous sommes fiers des liens qui nous permettent de réduire l'affrontement pour parvenir à un consensus digne du terme. Il est assurément de bon augure que d'un groupe aussi divers ait pu se dégager un document de fond par consensus lors de notre sommet, un document constitué de trois déclarations que j'ai l'avantage et la fierté de présenter maintenant à cette auguste assemblée en tant que Communiqué de Nassau.

Je me vois obligé de parler du déclin du multilatéralisme ou de la coopération internationale, vu sous l'angle du Commonwealth. Selon les termes du Rapport du secrétaire général du Commonwealth :

"La tendance au bilatéralisme a été confirmée et, parmi les plus forts, une tendance à dicter s'amorce. Notre société mondiale est moins démocratique qu'elle ne promettait de l'être jadis. Quarante ans après San Francisco, les idéaux qui avaient inspiré la création des Nations Unies semblent s'être effacés avec le souvenir des erreurs humaines qui y avaient mené. Et maintenant, comme dans les années qui ont débouché sur le fléau de la seconde guerre mondiale, la crise économique est au service de la régression politique. La notion 'chaque pays pour soi et en soi', associée à une foi excessive dans le jeu des forces du marché, a compromis le rétablissement du monde."

Sir Lynden Pindling (Bahamas)

L'une des déclarations contenues dans le Communiqué de Nassau est la Déclaration de l'ordre mondial de Nassau. Dans ce texte, les chefs de gouvernement du Commonwealth ont réaffirmé cette semaine leur foi en les Nations Unies et leur attachement au multilatéralisme, en partie en ces termes :

"Nous rappelons à tous les pays et à tous les peuples l'importance capitale du système des Nations Unies, auquel tous devraient participer et dont tous devraient profiter. Dans le monde d'aujourd'hui et de demain, la coopération internationale n'est pas un choix mais une nécessité.

Nous reconnaissons que les Nations Unies et leurs institutions ne sont pas dénuées d'imperfections, mais nous sommes convaincus que la solution ne consiste pas à les rejeter mais à les rajeunir; il est tout aussi important d'employer le système efficacement que de le modifier. Voilà pourquoi nous nous félicitons des efforts déployés par le Secrétaire général des Nations Unies pour accroître l'efficacité de l'Organisation mondiale et sa capacité de prévenir et de résoudre les conflits, et que nous nous engageons à oeuvrer avec lui à cette fin.

Nous espérons que toutes les nations feront preuve du désir de rechercher le consensus et du désir de négocier de façon constructive, éléments cruciaux du succès des institutions mondiales. Nous pensons que les méthodes de travail du Commonwealth, sa recherche du consensus reposant sur l'égalité et la justice entre les nations, constituent un exemple pour tous."

Ce sont les méthodes de travail du Commonwealth qui ont abouti à l'Accord du Commonwealth sur l'Afrique australe, autre déclaration contenue dans le Communiqué de Nassau. L'Accord demande au Gouvernement de l'Afrique du Sud de prendre immédiatement cinq mesures : premièrement, de déclarer son intention de démanteler l'apartheid; deuxièmement, de révoquer l'état d'urgence; troisièmement, de remettre en liberté Nelson Mandela et d'autres; quatrièmement, d'établir la liberté politique et, cinquièmement, d'entreprendre un dialogue au-delà des frontières de race, de religion et de politique.

Dans l'Accord, tous les gouvernements du Commonwealth sont convenus d'imposer à l'encontre de l'Afrique du Sud un ensemble sélectif de sanctions et laissent entrevoir des sanctions plus générales qu'ils envisagent d'appliquer si, au bout de six mois, l'Afrique du Sud n'a pas fait de progrès réels quant aux cinq mesures initiales. Ces sanctions additionnelles sont : premièrement, l'interdiction des liaisons aériennes avec l'Afrique du Sud; deuxièmement, l'interdiction de tous

Sir Lynden Pindling (Bahamas)

nouveaux investissements ou réinvestissements de bénéfices réalisés en Afrique du Sud; troisièmement, l'interdiction de l'importation de produits agricoles en provenance d'Afrique du Sud; quatrièmement, la cessation des accords de double imposition avec l'Afrique du Sud; cinquièmement, la cessation de toute aide gouvernementale dans le domaine des investissements et du commerce avec l'Afrique du Sud; sixièmement, l'interdiction de tous achats des gouvernements en Afrique du Sud; septièmement, l'interdiction de contrats de gouvernement avec des sociétés à majorité sud-africaine; et huitièmement, l'interdiction de promouvoir le tourisme en Afrique du Sud.

Les mesures proposées dans l'Accord semblent modestes à certains. Pour ma part, je suis optimiste et je préfère voir dans ces mesures non pas la fin du commencement des derniers actes d'élimination de l'aberration humaine qu'est l'apartheid, mais le commencement du commencement. Chaque jour où une vie de plus est perdue en Afrique du Sud, est une vie de trop sacrifiée sur l'autel diabolique des disciples de l'apartheid. Il reste peu de temps, mais ce temps pourra être beaucoup raccourci grâce à l'exercice de la volonté collective des grandes et des petites puissances qui n'ont pas participé à la réunion du Commonwealth de Nassau. Une réaction mesurée par le biais de l'Accord peut être conçue comme un commencement, mais également comme contenant implicitement une réponse qui sera la dernière. Pour cette raison, j'invite tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à prendre des mesures semblables.

Sir Lynden Pindling (Bahamas)

Les chefs de gouvernement qui se sont réunis à Nassau représentaient, pour la moitié, des pays comptant moins d'un million d'habitants et tous avaient des besoins de sécurité identiques. Les événements de la Grenade, en 1983, ont incité les dirigeants du Commonwealth à concentrer leur attention sur les besoins vitaux de sécurité des petits Etats et sur le danger potentiel qu'un tel manque représente pour les Etats plus grands.

Nous sommes saisis d'un rapport établi par un groupe de diplomates, de juristes, de fonctionnaires et d'universitaires, appartenant tous au Commonwealth. Ils ont procédé à de vastes consultations et leur rapport constitue l'étude la plus complète jamais réalisée sur les problèmes de sécurité des petits Etats dans toutes les régions du monde.

L'étude a mis en relief le fait que la sécurité est une question aux multiples aspects qui doit être abordée sur divers fronts simultanément et qui exige, de ce fait, des mesures d'ordre économique et militaire prises aux niveaux national, régional et international. La reconnaissance formelle du lien organique existant entre la pauvreté et l'incapacité de se défendre a amené le groupe à proposer un certain nombre de grands domaines où il conviendrait de poursuivre l'action.

Je voudrais, par conséquent, inviter l'Assemblée générale à, premièrement, reconnaître la nécessité d'approches et d'accords internationaux, dans le domaine économique, prenant en considération la vulnérabilité particulière des petits Etats et, deuxièmement, à considérer d'un oeil favorable la création d'un système global et efficace de sécurité collective.

La paix, la stabilité et la sécurité des petits Etats insulaires ont été gravement compromises par les patrons du trafic de stupéfiants. La propagation de ce trafic continue de représenter pour une bonne partie du monde un problème aux dimensions irréductibles. Les Etats insulaires des Caraïbes et les Bahamas chevauchent les lignes aériennes et maritimes qui séparent les pays producteurs de stupéfiants d'Amérique du Sud et les principaux marchés de consommation du continent nord-américain et, du fait de ces circonstances géographiques, ils se retrouvent particulièrement exposés à l'exploitation, en tant que centres de transbordement pour les opérations internationales de trafic de drogue. Des pays archipélagiques comme les Bahamas ont été acculés aux limites extrêmes de leurs ressources financières et de leurs dispositifs de sécurité, dans leur effort pour faire respecter la loi et appliquer des mesures efficaces d'interdiction contre cet abominable fléau.

Sir Lynden Pindling (Bahamas)

C'est au milieu des années 70 que le trafic des stupéfiants dans les Bahamas s'est inscrit au centre de nos préoccupations nationales. Nous avons réagi de deux façons majeures à la menace des stupéfiants : en augmentant les crédits des forces de police et, en même temps, en créant un service de gardes-côtes chargé de patrouiller dans les eaux archipélagiques des Bahamas. L'incidence budgétaire de ces décisions a été le transfert de ressources considérables destinées à nos programmes économiques et sociaux, en matière de santé, d'enseignement, et d'investissements d'infrastructure, au chapitre de la lutte contre le problème croissant de la drogue.

En 1975, les dépenses renouvelables et les crédits d'équipement affectés aux forces de police s'élevaient à environ 9,9 millions de dollars des Etats-Unis. Cinq ans plus tard, en 1980, ce montant avait augmenté de plus de 100 p. 100, pour atteindre 20,2 millions de dollars des Etats-Unis. A la fin de 1985, les dépenses totales pour faire respecter la loi dans un petit pays comme les Bahamas seront vraisemblablement de l'ordre de 41 millions de dollars des Etats-Unis, soit une nouvelle augmentation de 100 p. 100 par rapport à 1980. Ces chiffres sont éloquents. Ainsi, à cause du trafic de la drogue, les services de police des Bahamas prélèvent une énorme ponction dans les ressources limitées de notre pays.

Lors de la réunion à New York du Groupe des Cinq, il y a quatre semaines, lors de la réunion dans la République des Maldives des ministres des finances du Commonwealth, il y a trois semaines, lors de la réunion à Séoul des gouverneurs du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, il y a deux semaines, et lors de la réunion à Nassau des chefs de gouvernement du Commonwealth, il y a une semaine, les dirigeants mondiaux sont parvenus à un large consensus sur la précarité actuelle de l'économie mondiale. La reprise économique amorcée par les Etats-Unis au cours des 18 derniers mois n'a produit que des effets marginaux qui ont profité presque exclusivement aux nations industrialisées, et même dans ces pays une croissance économique modeste et un abaissement du taux d'inflation ont été réalisés au prix d'un chômage plus élevé et/ou de déficits budgétaires accrus. La faible reprise des pays industrialisés s'est accompagnée d'une recrudescence des sentiments et des mesures protectionnistes, dont l'évolution, si elle n'est pas maîtrisée, ne manquera pas d'avoir des répercussions défavorables sur les termes de l'échange dans les pays en développement.

Sir Lynden Pindling (Bahamas)

Cela serait un désastre, surtout pour les nombreux Etats insulaires des Caraïbes, pays en développement qui continuent de subir les conséquences néfastes du choc pétrolier des années 70. En outre, certains de ces Etats ne se sont pas encore remis des mesures d'austérité imposées par les institutions internationales dans le cadre du prétendu processus d'ajustement structurel.

Dans ce sombre tableau que présente la situation économique, il faut faire figurer la dette extérieure accablante des pays en développement qui, selon le groupe d'experts du Commonwealth, représentait environ 800 milliards de Dollars des Etats-Unis à la fin de 1983, ou plus précisément, une fois et demie le total des recettes d'exportation des pays en développement. Le service de cette dette aux communautés bancaires des pays industrialisés et/ou aux organismes internationaux constitue une part appréciable du produit national brut de certains pays en développement.

Il semblerait donc que l'argument en vogue selon lequel les états développés doivent d'abord sortir de la récession pour que les Etats en développement puissent faire des progrès, est faux de toute évidence. La vérité est que les pays en développement, surtout les petits Etats insulaires, accusent une régression alors que les pays industrialisés font des progrès et, par conséquent, le fossé économique entre les deux groupes s'élargit au lieu de s'amenuiser. En fait, la vulnérabilité économique des petits Etats s'accroît, et les Etats industrialisés ou les institutions internationales font très peu pour inverser cette fâcheuse tendance.

Les petits Etats n'ont pas facilement accès aux marchés internationaux de capitaux et, de ce fait, sont largement tributaires de l'aide accordée par les institutions multilatérales pour répondre à leurs besoins de développement. Cependant, la Banque mondiale, longtemps considérée comme le salut économique des pays en développement, a jugé opportun de procéder à une élimination progressive des Etats insulaires de l'Association internationale de développement, basée sur le critère contestable du produit national brut par habitant. De même, d'autres petits Etats insulaires, comme les Bahamas, font actuellement l'objet d'une "graduation" qui leur interdit toute possibilité de prêt de la Banque mondiale, si bien que tout projet de développement dont le financement était prévu grâce aux prêts la Banque mondiale sera relégué dans les archives nationales.

Sir Lynden Pindling (Bahamas)

Les Bahamas appuient entièrement l'idée que la Banque mondiale devrait reconsidérer sa politique en matière de "graduation" et adopter une position plus souple en déterminant les critères y afférents.

Etant donné la situation économique mondiale et les projections de développement futur, il est indispensable que les nations industrialisées et les institutions multilatérales accordent une assistance plus grande, et non moindre, aux nations en développement. A cet égard, les Bahamas se félicitent de l'initiative prise récemment par la Banque mondiale et le FMI en vue de créer la Multilateral Investment Guarantee Agency (MIGA), dont on attend qu'elle favorise les courants de capitaux et de techniques vers les pays en développement grâce à la fourniture d'une assurance aux investissements privés en matière de risques non commerciaux dans les Etats Membres. En bref, nous avons désespérément besoin de davantage de MIGA et de moins de processus d'élimination dans cette tendance insidieuse à la stagnation économique, si l'on veut inverser de façon permanente la situation du monde en développement.

Monsieur le Président, je manquerais à mon devoir si j'achevais cette déclaration sans vous féliciter pour votre élection et sans exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général pour les inlassables efforts qu'il consacre à la promotion des avantages du multilatéralisme et à la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales.

En ma capacité de président des chefs d'Etat du Commonwealth, je voudrais, au nom de ces Etats, dire combien nous apprécions la possibilité qui nous est donnée de prendre la parole devant cette assemblée, et réaffirmer notre foi en les Nations Unies et notre appui à cette organisation qui est l'organisme le plus constructif et le plus qualifié pour servir les idéaux de la coopération internationale et de l'entente entre les Etats.

Sir Lynden O. Pindling, premier ministre du Commonwealth des Bahamas, est escorté de la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : L'orateur suivant est le Premier Ministre et Ministre de l'aviation civile de Fidji, S. Exc. le très honorable M. Ratu Sir Kamisese Mara.

Sir Kamisese Mara, premier ministre et ministre de l'aviation civile de Fidji, est escorté à la tribune.

Sir Kamisese MARA (Fidji) (interprétation de l'anglais) : Nous reconnaissons tous que les anniversaires sont l'occasion de célébrations, et alors que l'on célèbre son quarantième anniversaire, je transmets à l'Organisation les vœux et félicitations du Gouvernement et du peuple de Fidji qui célèbrent également ce mois-ci le quinzième anniversaire de leur indépendance. Je saisis également l'occasion pour vous confirmer que nous demeurons attachés aux nobles buts et principes de cette précieuse organisation. Les anniversaires sont également l'occasion de méditer et de dresser un bilan. C'est dans ce contexte que je voudrais aujourd'hui soumettre ici pour examen quelques observations.

L'ONU ne manque pas de détracteurs et j'ose dire que certaines des critiques que nous entendons, qui tiennent à un sentiment de déception imputable à l'absence d'une action résolue et décisive, se comprennent fort bien. Cependant, il ne faut pas oublier les nombreuses réalisations et les énormes contributions apportées par l'Organisation et ses institutions spécialisées aux efforts de l'homme dans presque tous les domaines. En effet, l'Organisation est aussi efficace qu'il lui est permis de l'être, et il convient à chacun de se rappeler que son efficacité ne peut être renforcée que si nous lui accordons le statut, l'unité et le pouvoir qu'implique sa propre conception. Nulle part cela n'est plus indispensable que dans le domaine de la recherche de la paix - une paix durable grâce à laquelle l'humanité pourra atteindre des sommets encore plus nobles et améliorer partout la condition humaine au lieu de vivre dans la peur et la crainte.

Nous sommes des gens simples, et nous avons du mal à comprendre pourquoi, alors que tous les pays du monde proclament qu'ils veulent la paix, la paix continue de nous échapper. Il n'y a pas un seul pays ici à l'Assemblée pour déclarer qu'il n'est attaché ni à la paix ni au progrès. En effet, tous les pays prétendent ne pas avoir de priorité plus élevée. Si c'est là ce que nous voulons tous, pourquoi alors la paix nous échappe-t-elle? Je dirai humblement que ce sont ceux qui proclament haut et fort leur volonté de paix tout en menant des activités contraires à cet objectif et qui menacent l'existence même de l'homme, qui sont

Sir Kamisese Mara (Fidji)

les véritables ennemis de l'humanité, sans égard à l'idéologie qu'ils professent. On dit que si c'est dans l'esprit des hommes que commence la guerre, c'est dans le coeur de l'homme qu'il faut établir la défense de la paix. Personnellement j'en suis convaincu. La défense de la paix ne peut être investie dans des arsenaux toujours plus grands, dans des armements toujours plus perfectionnés et dans les instruments de l'holocauste.

Sur nos îles, la paix et l'harmonie sont des conditions préalables indispensables pour les sociétés multiraciales dans lesquelles nous vivons. Nous estimons que la riche variété de ces cultures, de ces croyances, de ces langues et de ces coutumes constitue une grande bénédiction et même l'une de nos gloires. Mais la paix et l'harmonie ne peuvent être tenues pour avérées. Au moment de notre indépendance, nous avons pris nos premières précautions dans le cadre de notre constitution. Outre qu'elle contient une déclaration des droits, elle assure la représentation dans notre législature de toutes les principales races du pays. Par la suite, le gouvernement a toujours eu pour but d'encourager l'harmonie interraciale et d'éliminer les pratiques qui peuvent susciter l'amertume, la rancune et l'agitation. Cela a été possible parce que nos populations ressentent profondément la nécessité de mener une action constructive pour créer un climat de paix, d'amitié et de coopération, dont il est de nombreux exemples dans notre pays. Tout récemment, nous avons assisté à de merveilleuses scènes de réjouissances lors d'un festival multiracial organisé pour célébrer le cent cinquantième anniversaire de l'Eglise méthodiste à Fidji - en fait, pour célébrer l'arrivée sur nos îles de la nouvelle du prince de la paix.

Peut-être pouvez-vous nous imaginer au coeur du Pacifique, jetant un petit caillou dans l'eau pour symboliser la paix chez nous. Alors que les ondes se propageaient, nous avons rejoint nos amis au Forum du Pacifique, pour avoir une vue plus large. Nous sommes conscients des dangers nucléaires dans le Pacifique, car le Gouvernement français, en dépit des vigoureuses protestations répétées de tous les pays, persiste à faire des essais nucléaires dans l'archipel de Mururoa, au coeur du Pacifique. Bien que nous attachions beaucoup de prix à nos relations avec la France, qui a apporté beaucoup au monde, rien ne peut nous empêcher de condamner totalement et catégoriquement son mépris pour les protestations des pays du Pacifique et, pensons-nous, pour sa propre sécurité.

Sir Kamisese Mara (Fidji)

Comme vous le savez sans doute, nous avons récemment signé un traité relatif à une zone dénucléarisée dans le Pacifique, qui stipule notamment que les signataires ne permettront pas sur leur territoire la fabrication, les essais ou le stockage de tous engins explosifs nucléaires et n'aideront ou n'encourageront aucun Etat à mener de telles activités. Aucune exportation de matériels nucléaires n'est permise à moins qu'elle s'accompagne d'une garantie stricte établissant que ces matériels ne serviront que des buts pacifiques qui n'entraîneront aucune immersion.

Certains médias de pays dont nous étions en droit d'espérer plus d'appui et de sympathie se sont efforcés de minimiser l'importance du traité. Nous sommes les premiers à reconnaître qu'il n'est pas parfait et qu'il ne va peut-être pas assez loin. Cependant, il faut se rappeler que nous sommes un groupe de pays indépendants et souverains du Pacifique et qu'il y a des questions qui exigent un accord, même limité.

Sir Kamisese Mara (Fidji)

C'est ainsi que certains d'entre nous estiment que la stratégie de défense dans le Pacifique nous oblige à autoriser l'accès de nos ports aux navires de guerre équipés d'armes nucléaires. D'autres ne sont pas disposés à aller aussi loin. Mais nous avons toujours respecté le point de vue des autres et, au cours de nos discussions, nous avons toujours insisté sur ce qui nous unit et non sur ce qui nous divise. Ainsi, nos divergences de vues mêmes n'ont pas la véhémence des vitupérations qui souvent marquent les discussions de cet ordre. Nous pensons être enfin parvenus pacifiquement à un consensus, et le Traité est non seulement un succès et une contribution à la paix internationale, mais aussi un exemple. Nous espérons que les grandes puissances de la région appuieront ce traité en signant les protocoles appropriés. Nous y invitons chaleureusement les Français. "Vous serez les bienvenus".

Examinons maintenant la question du Moyen-Orient, véritable poudrière depuis pratiquement la nuit des temps. Lorsque la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a été constituée, Fidji figurait parmi les premiers pays qui ont spontanément envoyé des contingents; chaque militaire fidjien qui se rend au Moyen-Orient est un volontaire. Fidji participe aux efforts déployés dans le Sinaï et au sein du groupe d'observateurs en vue de maintenir la paix dans cette région troublée. Nous estimons que nous contribuons ainsi de façon concrète au processus de paix, et nous restons résolus à poursuivre cet effort en dépit des pertes de jeunes vies humaines que nous avons subies et de la ponction que cela représente pour nos finances. Depuis le début des opérations, des militaires fidjiens ont servi au Liban et au Sinaï, ont été blessés ou tués. Nous leur rendons hommage et je suis persuadé que vous vous joignez à cet hommage. Nous avons apporté notre contribution financière au coût de l'opération, mais, à la date d'aujourd'hui, l'Organisation des Nations Unies nous doit 14 millions de dollars en dépenses militaires, dette pour laquelle nous ne recevons aucun intérêt et qui représente presque 30 p. 100 de nos dépenses totales. Les Etats Membres de l'Organisation pourraient se demander si cela ne constitue pas un trop lourd fardeau financier pour un petit pays de 650 000 habitants, outre l'envoi d'un contingent militaire. Mieux encore, ils pourraient de concert prendre des mesures pour y remédier.

Sir Kamisese Mara (Fidji)

A l'Assemblée, Fidji a toujours essayé, dans la mesure de ses faibles moyens, de contribuer au maintien de la paix et à l'élimination de ce qui pourrait mener à l'affrontement. Nous sommes partie au Traité de non-prolifération nucléaire et à nombre d'autres conventions. Nous appuyons vigoureusement le dialogue entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Nous sommes fermement opposés à l'apartheid en Afrique du Sud et avons appuyé les actions entreprises en faveur de l'indépendance. Mais tous ces problèmes doivent être réglés grâce à la tolérance, au dialogue et aux concessions.

Je voudrais attirer l'attention des délégations sur les petits pays qui constituent presque un tiers des Etats Membres de cet organisme international. Sans pour autant sous-estimer les difficultés que connaissent l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine, qui ont toujours retenu notre attention, qu'il me soit permis de souligner que l'Organisation doit maintenant compter avec nous, les petits pays. Tous les problèmes majeurs auxquels le monde est confronté : la sécurité, la crise de la dette, le chômage, les catastrophes naturelles et autres, nous assaillent et nous accablent. En outre, bien entendu, nous faisons face à des problèmes spécifiques du fait de notre petite superficie, de notre isolement, de notre situation de pays sans littoral ou insulaire. Je n'ai pas le temps de développer ici ces considérations, mais il importe que l'Assemblée, dans son ordre du jour, tienne compte de notre existence, s'efforce sérieusement de prendre en considération et de comprendre nos préoccupations, et nous considère comme une partie non négligeable de la communauté des nations. L'heure n'est plus aux études et aux rapports; des actions précises, concrètes et positives doivent être entreprises tant par les Nations Unies que par leurs divers organes, car nous, petits pays, dont l'existence a trop longtemps été ignorée au saint des saints, faisons également partie d'une humanité unie et indivisible.

Les Nations Unies ont, à 40 ans, atteint la pleine maturité et l'âge de raison et nous souhaitons qu'elles fassent preuve de dynamisme et d'un dévouement inlassable au service de la paix, du progrès et de la prospérité pour l'humanité tout entière.

M. van AARDENNE (Pays-Bas) (interprétation de l'anglais) : Au nom du Gouvernement du Royaume des Pays-Bas, j'ai l'honneur de prendre part à la célébration du quarantième anniversaire des Nations Unies. J'y vois un honneur parce que je représente ici une nation qui, durant ces 40 années, a constamment

M. van Aardenne (Pays-Bas)

appuyé les Nations Unies. Assurément, pour nous, le quarantième anniversaire des Nations Unies est une occasion de nous réjouir même si nous faisons nôtres les préoccupations exprimées par le Secrétaire général et par d'autres concernant le fonctionnement de l'Organisation.

L'appui fourni par les Pays-Bas aux Nations Unies est conforme à une vocation internationale des Hollandais fort ancienne. Pendant des siècles, les Hollandais ont été un peuple tourné vers l'extérieur. Ceci était dû en partie à la situation des Pays-Bas, situés au carrefour de cultures différentes, et en partie aussi à nos traditions maritimes et commerciales.

Nous avons toujours attaché une grande importance à la promotion d'un ordre international fondé sur la primauté du droit et non sur la primauté de la force. L'éminent juriste néerlandais Hugo Grotius est parfois surnommé le père du droit international. La ville de La Haye a été choisie comme siège des grandes conférences sur la paix de 1899 et 1907 et, aujourd'hui, elle accueille la Cour internationale de Justice. Nous avons assumé des engagements de longue portée en acceptant la juridiction de la Cour et nous nous félicitons de toute mesure propre à en renforcer l'autorité, car nous y voyons la clef de voûte du nouveau système international envisagé par la Charte. De même nous avons, à plusieurs reprises, appliqué les décisions et recours du Conseil de sécurité même s'ils semblaient aller à l'encontre de nos intérêts nationaux. Pourquoi les gouvernements consentiraient-ils à ce que l'on passe outre leurs priorités nationales? Parce que l'humanité, de toute évidence, se heurte de plus en plus à des problèmes qui ne peuvent être résolus de nation à nation. La pollution de l'environnement n'est qu'un exemple parmi d'autres. Dans de nombreux cas, des solutions qui semblent raisonnables du point de vue de l'intérêt national, peuvent en définitive ajouter à la folie collective. En conséquence, le nombre sans cesse croissant de problèmes internationaux exige une coopération à l'échelle mondiale qui concilie les intérêts nationaux et les préoccupations légitimes du monde dans son ensemble. Une telle coopération internationale exige un cadre global ou, comme l'énonce l'Article premier de la Charte, "un centre où s'harmonisent les efforts des nations" en tant qu'institution indispensable dans le monde d'aujourd'hui et, plus encore, dans le monde de demain.

M. van Aardenne (Pays-Bas)

A trois égards, l'Organisation des Nations Unies a d'ores et déjà dépassé son prédécesseur, la Société des Nations : par l'âge, la composition et le champ d'action. Cela justifie réellement des félicitations chaleureuses et sincères, surtout à l'adresse de tous ceux qui, grâce à des efforts inlassables, ont permis au système de fonctionner. Certains de ces anciens sont toujours parmi nous, et constituent une source d'inspiration pour les générations nouvelles de fonctionnaires internationaux. D'autres nous ont quittés, mais leur mémoire est toujours là pour nous éclairer.

Un dicton français célèbre dit : "Tout commence par la mystique et finit par la politique." Comme de nombreux orateurs l'ont déjà dit, l'Organisation des Nations Unies a été fondée il y a quatre décennies, en une époque de grandes espérances. En regardant le monde d'aujourd'hui, nous comprenons tous que l'Organisation n'a répondu à ces espérances que de manière limitée. Notamment, les Nations Unies n'ont pu encore établir un ordre international fondé sur la primauté du droit plutôt que sur la primauté de la force. Cela ne devrait cependant pas être une raison pour perdre de vue cette perspective. L'Organisation des Nations Unies demeure l'instrument principal permettant d'aller vers ce but. Tous les Etats Membres partagent la responsabilité du maintien et du renforcement de cet instrument précieux qui ne doit ni s'affaiblir ni se désintégrer. L'Organisation des Nations Unies ne peut faire plus que ne le lui permettent ses Membres. Dans bien des cas, la chaîne des Nations Unies s'est avérée aussi forte que son maillon le plus faible. Jusqu'ici, son rôle a été limité parce que ses Membres ont eu du mal à trouver un juste équilibre entre les priorités nationales et celles de la communauté mondiale. Trop souvent, l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies est entravée parce que les délégations nationales semblent vouloir de préférence enfourcher leur dada politique. Cela s'applique également à une partie du travail des institutions spécialisées qui peut être compromis par une politisation inutile.

L'instrument en lui-même est bon. Encore que, d'un point de vue formel, les Nations Unies soient une organisation d'Etats, leur objectif intrinsèque exige beaucoup plus que de veiller aux intérêts des Etats. Fait significatif, la Charte commence par les mots "NOUS, PEUPLES" et non pas "Nous, gouvernements", car l'objectif suprême des Nations Unies est de protéger et de promouvoir les intérêts de l'être humain. Précisément de ce point de vue, l'Organisation des Nations Unies

M. van Aardenne (Pays-Bas)

a déjà amplement prouvé qu'elle est capable d'une action valable. Encore que dans le domaine de la paix et de la sécurité, les Nations Unies n'aient pas pu répondre aux espérances ressenties de toutes parts à l'époque de leur fondation, dans d'autres domaines, elles ont fait beaucoup plus qu'on ne l'avait prévu à l'époque. Je mentionnerai, dans ce contexte, l'établissement d'un ensemble de normes internationales dans un grand nombre de domaines, de même que la création de divers mécanismes pour veiller à l'application de ces normes. Je pourrai mentionner le rôle novateur des Nations Unies dans l'organisation de la coopération internationale en matière de problèmes de population, de protection de l'environnement, de lutte contre le racisme et d'émancipation des femmes. Un problème important qui n'avait pas été prévu en 1945 est celui du développement, devenu aujourd'hui l'une des préoccupations essentielles de tout le système des Nations Unies. Par la coopération technique sur le terrain de même que par leur rôle conceptuel, les Nations Unies ont sensiblement contribué au processus de développement dans de nombreux pays. Il reste beaucoup à faire, beaucoup à améliorer, mais nul ne conteste l'importance de ces activités des Nations Unies.

Si nous comparons l'Organisation des Nations Unies à son prédécesseur, la Société des Nations, nous pouvons dire que le caractère novateur de la nouvelle organisation trouve son illustration la plus parlante dans son attachement à la cause des droits de l'homme. La question centrale est le devoir qu'ont les Etats de respecter le droit fondamental de la personne à la liberté à tous égards, tant politiques que sociaux. Pour ce qui est de la mise en oeuvre de ces libertés, il reste beaucoup à faire, mais il y a des progrès réels dans l'élaboration de normes à l'égard desquelles les gouvernements doivent rendre des comptes. Travailler en faveur des droits de l'homme ne veut pas seulement dire contrecarrer l'exercice arbitraire du pouvoir de l'Etat; cela veut dire également libérer l'énergie des êtres humains et donner des chances à l'épanouissement de la personne. Le souci des Nations Unies en matière de dignité fondamentale de l'homme a également pénétré ses efforts en vue d'abolir le système colonial, de lutter contre le racisme et l'apartheid, d'alléger le sort des réfugiés, d'améliorer la condition de la femme et d'assurer la participation des jeunes au développement de la société, sujet central en cette année dont les Nations Unies ont fait l'Année internationale de la jeunesse. Le désir de donner des chances égales tant aux nations qu'aux individus dans les nations inspire les efforts faits par les Nations Unies pour venir à bout

M. van Aardenne (Pays-Bas)

des problèmes du développement économique et social. Nous pouvons même dire qu'en dernière analyse, le droit à la vie sous-tend les efforts destinés à préserver la paix et la sécurité. Tous ces efforts peuvent être considérés comme des étapes vers l'édification d'un ordre international plus sûr et plus juste pour le bien des générations à venir.

Cela dit, je voudrais faire quelques observations sur les problèmes de l'immédiat. Mon gouvernement a appuyé les recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport à la trente-septième session en faveur d'une meilleure utilisation des instruments prévus par la Charte pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous aurions souhaité que la communauté internationale donne suite à ces propositions. Une fois de plus, nous nous félicitons des suggestions faites par le Secrétaire général dans son rapport à la présente session. Elles nous semblent pragmatiques et extrêmement raisonnables. Nous croyons, nous aussi, que le Conseil de sécurité devrait concentrer son attention sur un nombre limité de problèmes pressants. Nous appuyons l'appel du Secrétaire général en faveur de consultations intergouvernementales plus poussées dans le cadre de l'Assemblée générale. Comme lui, nous craignons que, faute d'améliorations à cet égard, le processus politique de l'Assemblée générale n'en vienne à se détériorer. Et, enfin, nous appuyons entièrement l'attribution d'un rôle plus actif au Secrétaire général et le fait d'avoir recours plus souvent et plus tôt aux missions d'enquête et d'observation. Les déclarations qui sèment la division ne font qu'aller à l'encontre des résultats souhaités. Au cours des 40 dernières années, le monde a changé de manière dramatique, et les Nations Unies également. L'Organisation devra continuer à assimiler les faits nouveaux et les idées nouvelles et elle ne devrait pas se laisser empêtrer dans des clichés et des polémiques vides de sens. On dit parfois que, pour la plupart des êtres humains, il n'y a que deux types d'organisations internationales : celles qui les font bailler et celles qui les endorment tout de suite. Au cours des dernières années, les Nations Unies n'ont été ni dans l'une ni dans l'autre de ces catégories. Au contraire, bien des fois elles sont arrivées à relever le taux d'adrénaline des personnes qui y ont affaire. Une partie de cette irritation est imputable à des divergences de vues légitimes entre divers groupes de pays. Il n'y a pas à ces divergences de solution toute faite. D'autres difficultés, cependant, peuvent être résolues en principe. Par exemple, nous devrions appliquer des normes très

M. van Aardenne (Pays-Bas)

rigoureuses de contrôle de qualité et veiller à ce que les Nations Unies fassent des analyses et fournissent des services qui répondent aux normes les plus strictes. A cette fin, les Etats Membres devront faire preuve de retenue. Ils ne devraient pas accabler le Secrétariat d'activités mesquines; ils devraient permettre au Secrétaire général de doter le Secrétariat des meilleurs fonctionnaires internationaux et devraient donner à ceux-ci toute latitude pour s'acquitter de leur mandat avec une indépendance suffisante.

L'Organisation des Nations Unies offre une tribune indispensable où les nations procèdent à un échange de vues universel sur leur interdépendance et les liens existant entre les divers problèmes mondiaux, ainsi que sur l'action réciproque existant entre politiques internationales et politiques nationales, dont l'importance est cruciale. Les Pays-Bas sont très désireux de voir l'Organisation des Nations Unies remplir ce rôle important pendant les décennies à venir.

Dans son rapport à la trente-septième session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général avait proposé que les gouvernements des Etats Membres renouvellent consciemment l'engagement qu'ils ont pris de respecter la Charte. Au nom du Gouvernement et du peuple des Pays-Bas, je voudrais renouveler la promesse suivante formulée le 20 octobre 1970, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies, par M. De Jong, premier ministre des Pays-Bas :

M. van Aardenne (Pays-Bas)

"[Mon collègue] ... des Antilles néerlandaises et moi-même renouvelons soigneusement notre engagement envers la Charte.

Nous renouvelons notre promesse de contribuer de toute notre énergie à l'établissement de la paix et de la sécurité.

Nous acceptons les dispositions de la Charte en ce qui concerne le règlement pacifique des différends internationaux.

Nous promettons de travailler à la réalisation du désarmement général et complet.

Nous acceptons l'obligation que nous fait la Charte d'oeuvrer en faveur du respect et du renforcement du droit international.

Nous appuyons la nouvelle stratégie du développement.

...

Nous nous montrerons dignes des objectifs des Nations Unies et nous appuierons tous les efforts tendant à faire des Nations Unies un instrument plus efficace au service de la paix, de la justice et du progrès.

Que le Ciel nous accorde de voir notre travail contribuer au bien de l'humanité." (A/PV.1874, par. 63 à 68, 70 et 71)

M. ANDREOTTI (Italie) : Le rendez-vous que nous propose cette réunion n'est pas seulement une occasion de célébrer l'anniversaire de notre organisation mais aussi une occasion de réfléchir et de renouveler notre engagement vis-à-vis des valeurs qui nous unissent.

L'année 1945 est une année destinée à rester dans le souvenir des peuples et des individus. Alors que prenait fin le conflit mondial le plus tragique et le plus dévastateur et que se levait pour le monde l'aube d'une nouvelle espérance, l'ère atomique commençait en même temps : un événement dont il est encore difficile, après 40 ans, d'évaluer exactement la portée immense, mais qui a certes introduit dans la vie internationale, à côté des possibilités importantes de progrès pacifiques, des ombres inquiétantes sur l'avenir du globe.

C'est dans ce contexte que sont nées les Nations Unies. L'idée d'une organisation universelle pouvant remplacer la Société des Nations était déjà née des décombres de la guerre et il était donc logique qu'elle visât surtout à éviter un troisième conflit mondial encore plus désastreux, en établissant un système de paix et de sécurité collective. Ces objectifs sont clairement indiqués dans le Préambule de la Charte de San Francisco, où l'on affirme la détermination des peuples des Nations Unies de "préserver les générations futures du fléau de la guerre".

M. Andreotti (Italie)

Toutefois, les fondateurs de l'ONU ne se sont pas bornés à énoncer des idéaux et des principes. Ils ont également établi un système concret et bien charpenté de règles de comportement, de moyens visant à favoriser la recherche de solutions pacifiques, de mesures destinées à prévenir les conflits et à rétablir la paix. Ce système enjoint indistinctement tous les Membres de cette organisation à s'abstenir de toute menace ou emploi de la force dans leurs relations internationales.

La Charte de San Francisco a d'autre part établi - et ce fut là une innovation d'une portée historique profonde - les principes de l'égalité et de l'autodétermination des peuples, du respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de la solidarité internationale dans le développement économique, social, culturel et humanitaire. Il s'agit d'un ensemble de principes qui ne peuvent pas être séparés arbitrairement ou considérés d'une manière sélective.

Ces principes ont trouvé une application concrète dans les activités de l'ONU ainsi que dans celles des institutions et des organismes qui lui sont reliés; ce sont des activités couvrant tous les aspects de la vie humaine susceptibles d'être organisés sur le plan international.

Quarante ans après la fondation des Nations Unies, il est bien entendu tout à fait légitime de se demander si et comment notre organisation a su s'acquitter des tâches qui sont les siennes.

De nos jours, des critiques, même très fortes, sont adressées au système de l'ONU et, dans certains cas, cela suppose peut-être le début d'une véritable désaffection à l'égard des mécanismes, des contraintes, voire des valeurs du multilatéralisme.

Pendant, les Nations Unies ont constitué malgré tout un point de repère constant et irremplaçable. Elles ont représenté la voie principale par laquelle les énergies internationales ont été canalisées vers des objectifs de paix, de coopération et de progrès.

En dépit de certaines carences, le rôle des Nations Unies dans la défense de la paix et de la sécurité, dans la préservation des zones de stabilité et dans la recherche de solutions basées sur la négociation, s'est avéré fondamental. Ce n'est pas par manque de volonté que parfois les Nations Unies ont échoué dans leur mission. C'est plutôt parce que l'action de leurs organes a été entravée par des points de vue politiques divergents, que leurs indications n'ont pas été suivies et que les intérêts individuels ont prévalu sur les raisons de la paix, de la sécurité et de la coopération.

M. Andreotti (Italie)

S'il est légitime d'indiquer ces échecs, il faut d'autre part reconnaître que, dans beaucoup de cas, les organes de l'ONU ont pu exercer pleinement les pouvoirs qui leur ont été conférés par la Charte et se sont montrés capables d'interventions efficaces et de grande envergure.

S'il est bon de rappeler à ce sujet les opérations de maintien de la paix, dont certaines sont encore en cours, et auxquelles l'Italie est fière de contribuer activement, il faut aussi rappeler les négociations menées ou entamées dans le cadre de l'ONU sur les principaux différends qui troublent l'humanité. Ces négociations constituent toujours le point de repère le plus sûr et le plus accepté par les parties.

Il faut, en particulier, rappeler, avec beaucoup d'admiration et de respect, les actions des secrétaires généraux qui se sont succédé depuis 1945; elles représentent un très grand exemple de sagesse et de dévouement à la paix.

Outre leur action pour le maintien de la paix, les Nations Unies ont droit à notre gratitude pour leur oeuvre, tout aussi vaste et importante, en faveur de la décolonisation, du progrès économique, social et culturel et des droits de l'homme.

Le processus historique qui a mené à l'indépendance de si nombreux peuples de la terre a trouvé au sein de l'ONU un point de repère politique tout à fait irremplaçable. Les pays nouvellement indépendants ont trouvé dans l'ONU non seulement un lieu de rencontres et de débats, mais aussi le moyen le plus sûr de faire valoir leurs instances à l'échelle internationale.

Dans ce contexte, les effets des interventions des Nations Unies et des organismes et des institutions qui leur sont reliés ont été et restent imposants. Comment peut-on oublier l'éradication de maladies autrefois invincibles, l'amélioration des conditions de l'enfance, l'aide fournie à certains pays pour engager les agriculteurs dans la transformation de leur production destinée à approvisionner l'odieux marché de la drogue, le redressement économique et social des territoires sous-développés, l'action visant à pallier les problèmes urgents et terribles de la sécheresse et de la faim en Afrique et dans d'autres zones du globe, l'oeuvre accomplie dans la défense des droits de l'homme et des libertés violées?

Le travail effectué dans le domaine législatif est tout aussi imposant; ce travail s'est traduit par une série très importante de documents, tels que la Déclaration et ensuite la Convention sur les droits de l'homme, la Convention sur

M. Andreotti (Italie)

le droit de la mer et les grands accords sur le contrôle et la limitation des armements, qui ont été assimilés par la conscience collective et qui sont devenus partie intégrante de la civilisation actuelle.

Plutôt que de nous demander ce que les Nations Unies n'ont pu faire, il convient donc de nous demander aujourd'hui quelle serait la condition du monde si les Nations Unies n'avaient jamais existé, et cela non pas pour nous complaire vainement à constater les résultats obtenus, ni pour fermer les yeux devant les défauts et les carences du système sociétairé, mais pour trouver les racines d'un engagement renouvelé vis-à-vis des valeurs défendues par les Nations Unies.

Certes, le monde est devenu plus petit et plus dangereux, mais plus riche de possibilités.

Au cours de ces 40 années, des instances irréversibles de liberté et de progrès national et individuel se sont manifestées. Et c'est là aussi que se situe le mérite de ceux qui, en 1945, ont ouvert le chemin à notre grande aventure. Prévenir la guerre, certes, mais aussi ouvrir le monde à l'espoir d'améliorer la condition humaine. Dans cette nouvelle situation se manifeste d'une manière de plus en plus évidente l'interdépendance qui unit désormais, pour le meilleur et pour le pire, tous les pays du monde, rapprochés par la simultanéité des communications, par l'augmentation sans précédent des échanges humains, culturels et commerciaux et par le caractère global de la sécurité.

La question de la coopération économique est posée ici comme ailleurs dans le monde. Nous en sommes tous bien conscients. De nombreux discours prononcés devant cette assemblée au cours de la présente session ont porté sur les problèmes de l'économie et de l'endettement.

La notion de l'interdépendance des actions dans le domaine économique est également formulée. Elle a eu l'avantage de poser le problème du bien-être comme un problème dont la solution relève de la coopération internationale.

M. Andreotti (Italie)

Dans le domaine économique moins que nulle part ailleurs, il faut se garder des perspectives trompeuses. Le salut économique de chacun suppose avant tout que la richesse soit produite. Dans un monde ouvert à la coopération, cela peut être obtenu conformément au principe de la distribution optimale des facteurs de production. Aussi coûteux qu'ils soient en termes politiques, économiques et sociaux les processus d'ajustement positifs et négatifs doivent progresser.

C'est là, me semble-t-il, que repose l'interdépendance. L'action politique des gouvernements, celle des institutions financières internationales et du système bancaire doivent se montrer cohérentes avec cet objectif. Nous regardons le commerce international comme à un vecteur de bien-être. Aucun ne peut penser, sans se leurrer, pouvoir reporter ses difficultés sur les autres. La voie du protectionnisme est la plus facile, mais elle est aussi celle du nationalisme qui est économique d'abord, politique ensuite.

Aucun Etat, aussi grand qu'il soit, ne peut se soustraire à cette donnée. Aucun Etat, aussi riche qu'il soit, n'est à même d'agir avec une pleine autonomie sur la scène internationale.

Notre communauté est imparfaite, de même que toute oeuvre humaine, les hommes n'ayant pas su vaincre en eux-mêmes l'égoïsme et la violence. Sous sa forme organisée, qui trouve dans les Nations Unies son expression universelle, elle est cependant pourvue d'une grande charge idéale. Des peuples différents, par leur extraction, leur expérience historique, leur formation politique, culturelle et religieuse, sont appelés à se connaître et à se confronter dans ce grand amphithéâtre sur des principes communs et des règles de comportement communes.

Notre organisation peut faire l'objet des améliorations suggérées par l'expérience. Nous voyons que le vrai problème se situe au niveau de la volonté politique.

La sauvegarde de la paix peut être poursuivie en appliquant fidèlement les principes qui sont les nôtres et en utilisant nos mécanismes. Les pouvoirs que la Charte confère aux organes de l'ONU, et je pense notamment au Conseil de sécurité, et au Secrétaire général sont étendus. L'action efficace du Conseil de sécurité est essentielle.

L'Assemblée générale, qui est selon la Charte un organe souverain, renferme en elle-même la potentialité due au fait qu'elle est un forum paritaire et démocratique. Elle doit orienter ses débats et ses résolutions vers des objectifs plus précis et plus productifs.

M. Andreotti (Italie)

Si la volonté politique ne fait défaut à personne, avec les modifications procédurales à l'étude il sera certainement possible de continuer à faire de cette organisation le point le plus significatif de la coopération multilatérale.

L'Italie croit fermement à la coopération multilatérale et son comportement s'en inspire avec rigueur. Dès sa fondation, la République italienne, née de la résistance à la domination et à la tyrannie, a adopté, même dans sa constitution, les grands idéaux qui inspirent la Charte de San Francisco. L'Italie est aujourd'hui un pays ouvert, démocratique, visant le progrès, fortement inspiré des idéaux de la solidarité internationale. Les droits de l'homme et les libertés civiles jouent dans la société italienne un rôle fondamental aussi bien vis-à-vis de ses ressortissants que des personnes de n'importe quelle nationalité. Dans les rapports avec nos voisins, nous avons suivi rigoureusement la voie des négociations pacifiques et obtenu des résultats dont nous sommes fiers et qui constituent une contribution positive au maintien des conditions de paix et de stabilité. C'est de nos idéaux de solidarité et de coopération internationale que s'est inspirée notre action dans le contexte mondial.

C'est des mêmes principes que s'inspire la participation de l'Italie à l'Alliance atlantique, expression de cette subdivision à l'échelon régional de la sécurité que la Charte des Nations Unies reconnaît pleinement. C'est aussi de ces principes que découle sa participation convaincue à la Communauté européenne, une communauté forte, composée de pays qui ont retrouvé leur identité et leur histoire en surmontant les anciennes rancunes et en mettant en valeur les éléments de leur héritage commun, une communauté ouverte qui ne se replie pas sur elle-même mais qui s'efforce, par le biais de la promotion des rapports avec les pays tiers, de renforcer les conditions d'un bien-être généralisé et de la paix mondiale.

Notre organisation doit aujourd'hui faire face à des défis terribles, parfois angoissants. Je pense à la lutte contre le terrorisme, qui doit être menée avec détermination; je pense à la lutte contre le fléau de la drogue, qui menace nos plus jeunes générations et qui n'admet pas de relâche; je pense enfin à la lutte contre la faim, une lutte qui doit être gagnée si nous voulons éliminer pour toujours les causes principales de l'incertitude et de l'insécurité qui menacent nos perspectives de l'avenir.

M. Andreotti (Italie)

Je voudrais à présent conclure en mentionnant les paroles prononcées en 1945 par Alcide De Gasperi, au cours de la première Assemblée parlementaire de la nouvelle démocratie italienne. En commentant le testament moral du président Roosevelt, il avait dit :

"L'Italie reconnaît qu'une paix juste et féconde ne peut être fondée que sur les principes et objectifs pour la mise en oeuvre desquels les Nations Unies ont combattu la guerre, en particulier sur le respect du droit international, sur la foi dans la dignité, dans la valeur et dans les droits de l'homme et sur l'attente que, dans les pays, soient garanties les libertés humaines essentielles, à savoir la liberté d'expression, la liberté de religion, la liberté du besoin, assurant une vie saine et pacifique aux habitants de tous les pays du monde, et la liberté de la crainte de tout acte d'agression de la part de tout pays contre un autre. Les quatre libertés! Il ne s'agit pas de la vision d'une utopie lointaine. Faisons en sorte que personne ne puisse en douter."

M. NZEYIMANA (Burundi) : Monsieur le Président, il y a exactement un mois, le 23 septembre dernier, j'ai eu le privilège de développer à cette tribune et au nom du Gouvernement du Burundi, le point de vue de mon pays sur les principales questions auxquelles la présente session et la communauté internationale sont confrontées.

C'est un très grand honneur pour moi que je puisse aujourd'hui communiquer à cette auguste assemblée le message qu'a tenu à lui adresser S. Exc. le Président de la République du Burundi à l'occasion du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

Ce faisant, le président Bagaza a voulu manifester solennellement, au nom du Gouvernement et du peuple burundais, à la fois la vive appréciation du rôle et de l'action, avec des résultats incomplets et imparfaits certes, mais globalement positifs, de l'Organisation, de même que l'espoir que les peuples et nations du monde, spécialement celui du Burundi, continuent à placer en cette dernière, enfin le renouvellement du soutien actif du Burundi à cette institution universelle. Il s'agit, en bref, d'un message d'estime, d'espoir et d'engagement. Voici donc la lecture de ce message.

M. Nzeyimana (Burundi)

"Il y a 40 ans, l'humanité, moralement et matériellement meurtrie par deux guerres généralisées en l'espace d'une vingtaine d'années, se trouvait en désarroi et bien des peuples complètement désemparés et démunis.

L'entre-deux-guerres avait été lui-même caractérisé par une période de grave crise et d'instabilité économique.

Tirant les leçons de ces catastrophes et d'une longue histoire du monde, faite de siècles de guerre, de pauvreté et d'entraves à la liberté, les éminents dirigeants de l'époque furent inspirés en fondant désormais l'espoir des peuples sur la solidarité et la coopération de tous les pays et de toutes les nations, sur la défense de la paix et la recherche du bonheur pour tous. L'Organisation des Nations Unies fut ainsi fondée pour être l'instrument catalyseur de ces idéaux.

Depuis lors, de profonds bouleversements ont façonné autrement la face du monde : les progrès scientifiques, techniques et économiques ont amélioré considérablement le bien-être de beaucoup de pays du monde; de nombreuses nations libérées de la dépendance coloniale font entendre leur voix sur la scène internationale; la conquête de l'espace extra-atmosphérique n'est plus un rêve\*.

---

\* M. Moseley (Barbade), vice-président, assume la présidence.

M. Nzeyimana (Burundi)

Cependant, ce monde qui a pu accomplir d'énormes progrès dans tous les domaines reste caractérisé par des contrastes saisissants : malgré les mécanismes et les instruments juridiques connus pour le règlement pacifique des conflits, bien des régions du monde restent perturbées par des tensions et des guerres. En dépit des principes universellement admis sur le droit à l'autodétermination des peuples et à l'égalité des hommes, des nations sont encore soumises à la domination étrangère et à la discrimination raciale. A l'heure de la coopération et de l'interdépendance des Etats, il serait inadmissible que des millions d'êtres humains continuent d'être sacrifiés à des intérêts stratégiques et économiques sans lendemain. C'est pourquoi nous saluons la décision courageuse des nations et des groupes financiers qui viennent de tourner la page de la collaboration avec le régime inhumain de l'apartheid; tout comme l'histoire des hommes, riche d'enseignements, apprendra un jour à Israël que la force n'a jamais régi les principes de morale et de droit internationaux.

Aujourd'hui encore, l'immense majorité des peuples souffrent cruellement de la pauvreté, de l'ignorance et de la maladie alors que sur la terre, les ressources naturelles, les performances technologiques et les moyens financiers sont considérables. Une poignée de pays connaissent la surproduction et la surconsommation de produits divers pendant que d'autres, très nombreux, vivent dans le dénuement le plus complet, victimes d'échanges inégaux.

Enfin, les aspirations à la paix et à la sécurité collective de l'humanité restent gravement compromises par une compétition alarmante dans l'armement, qui engloutit d'immenses moyens, au préjudice du véritable bien-être de l'homme.

Graves sont donc les menaces, mais grandes demeurent les aspirations et pressants les besoins.

Aucun pays, si grand ou si puissant soit-il, n'est capable, seul, de faire face à ces défis d'ordre interne ou général. Seules la concertation, la solidarité et l'interdépendance de toutes les nations peuvent y parvenir, dans l'intérêt de tous. L'Organisation des Nations Unies, ses diverses institutions spécialisées et d'autres formes de coopération internationale en constituent le cadre idéal et indispensable.

M. Nzeyimana (Burundi)

Le peuple du Burundi et son gouvernement, au nom desquels je vous adresse ce message, demeurent plus que jamais attachés à ces idéaux.

C'est au nom de cette foi dans le destin solidaire de l'humanité que je réitère mes hommages à la grande famille des Nations Unies, à la tâche et au dévouement des éminentes personnalités qui ont eu le rôle exaltant de la diriger, à cette auguste assemblée, en ce moment où notre organisation fête ses 40 ans d'existence."

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole à S. Exc. M. Russein Abdullah Al-Aamri, ministre de l'éducation et envoyé spécial du Président de la République arabe du Yémen.

M. AL-AAMRI (interprétation de l'arabe) : D'emblée, je voudrais vous transmettre les salutations et les bons voeux du Président de la République arabe du Yémen, Commandant général des forces armées et Secrétaire général du parti. Il m'a fait l'honneur de me demander de le représenter à cette session historique.

La Charte des Nations Unies, qui a été élaborée il y a 40 ans pour servir de fondement à la mise en oeuvre, la diffusion et l'instauration de la paix et de la sécurité internationales, consacrait véritablement les aspirations de tous les peuples du monde après les souffrances causées par deux guerres mondiales sur une période de 30 ans seulement. Nous connaissons tous le fléau qu'est la guerre et nous savons ce qu'elle représente pour l'humanité. Nous connaissons tous ces effets dévastateurs sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Toutes ces aspirations, toutes ces espérances ont été très clairement exprimées.

La détermination de ces peuples d'empêcher l'apparition d'une nouvelle guerre est consacrée dans les paroles pleines d'humanisme qui ouvrent le préambule de la Charte :

"Nous, peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre."

Par-delà ces paroles catégoriques, les buts et objectifs de la Charte sont d'organiser et de régir les rapports entre pays de façon à promouvoir la compréhension et à éliminer toutes les formes d'injustice, réaffirmant là encore la nécessité de l'égalité totale dans un climat de liberté, de paix et de sécurité internationales. La Charte appelle tous les Etats à vivre dans la paix, à redoubler d'efforts et à s'unir au service de la paix et de la sécurité internationales.

M. Al-Aamri (Yémen)

Les Membres de l'Organisation des Nations Unies sont également invités à tenir compte des principes inscrits dans la Charte que sont l'égalité, le droit à l'autodétermination, le non-recours à la force, le règlement pacifique des différends et la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats.

La création de l'Organisation des Nations Unies est la traduction concrète de la prise de conscience, par les peuples de notre planète, de l'importance d'une coexistence pacifique fondée sur le respect scrupuleux de la Charte et des résolutions adoptées par notre organisation. C'est la garantie de l'existence et de la prospérité de l'humanité. Les peuples d'aujourd'hui, comme il y a 40 ans, se tournent vers l'Organisation des Nations Unies avec de grandes espérances et une foi inébranlable dans sa capacité de réaliser ses nobles objectifs.

On comprend bien que les Etats, individuellement et solidairement, doivent persister dans leurs efforts et leur lutte inlassable pour instaurer la paix car il n'y a pas d'autre choix. En regardant l'arène internationale où les problèmes et les crises sont nombreux, nous sommes rassurés par les réalisations de l'Organisation des Nations Unies sur les plans économique, politique et social.

De ce fait, bon nombre de pays en développement ont pu accorder une confiance plus grande à l'Organisation, qui a toujours apporté son appui aux peuples persécutés et colonisés. L'Organisation des Nations Unies a toujours défendu leur droit à la liberté et au progrès. Grâce aux Nations Unies, il a été possible de décoloniser beaucoup de régions du monde et beaucoup ont recouvré leur souveraineté nationale sur leur territoire national, en particulier depuis l'adoption par l'Assemblée générale, il y a 25 ans, de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

En outre, nous savons tous combien est important le rôle que joue l'Organisation des Nations Unies pour aider les pays en développement à élaborer et mettre en oeuvre leur programme de développement économique et social en fournissant des experts techniques et autres.

M. Al-Aamri (Yémen)

Lorsque la situation économique mondiale a exigé l'établissement d'un dialogue libre et ouvert entre les pays en développement et les pays industrialisés, ce dialogue s'est déroulé sous l'égide de l'ONU, qui poursuivait ainsi son rôle de forum pour un dialogue serein entre les parties aux idéologies différentes, aux intérêts divers et aux ambitions contradictoires. A ce sujet, nous espérons que le dialogue en cours entre le Nord et le Sud aboutira à l'établissement d'un ordre économique mondial bâti sur la justice, l'égalité et l'intérêt réciproque, sans injustice ni inégalité.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales et l'action en vue de les protéger contre les différentes menaces dont elles sont l'objet exigent que nous nous pénétrions de l'esprit des Nations Unies et que nous réagissions conformément aux buts et principes de sa Charte, qui est comme un phare dans l'histoire de l'humanité. Tout cela exige que certains Etats Membres renoncent à leur politique et à leurs pratiques agressives et à des attitudes contraires à la volonté de la communauté internationale et qui sont un défi à la Charte des Nations Unies et aux résolutions de l'Organisation.

Au Moyen-Orient, région extrêmement importante, Israël poursuit une politique raciste inconsidérée. En effet, non content de chasser les habitants autochtones de leur patrie et de refuser au peuple palestinien son droit d'avoir son propre Etat indépendant sur son territoire national, il a recours à des pratiques sauvages, qui sont une honte pour l'humanité, dans l'exécution de son plan criminel - torture de toutes sortes, violation de toutes les entités sacrées et religieuses, attentats contre des familles pacifiques et sans défense. L'agression s'étend également aux Etats de la région, voisins ou éloignés. Israël, après avoir mené son agression contre le Liban en juin 1982, avec toutes les atrocités dont il s'est rendu coupable dans ce pays, occupe encore, sous un faux prétexte, certaines parties du territoire libanais, pays frère. De temps à autre, Israël se livre à une agression contre un pays arabe. Pour étaler sa force, au début de ce mois où les Nations Unies célèbrent leur quarantième anniversaire, ses avions ont attaqué la Tunisie, pays frère et pacifique, comme s'il voulait prouver au monde qu'il est en mesure d'atteindre tout territoire qu'il décide d'atteindre, où qu'il soit, aussi loin soit-il.

M. Al-Aamri (Yémen)

Pendant qu'il s'adonne à ces pratiques criminelles et commet ces agressions flagrantes, Israël ne tient aucun compte des Nations Unies et de leurs résolutions, car il est convaincu de l'impuissance de notre organisation à lui infliger des sanctions et à mettre fin à ses pratiques, du fait même qu'il y a un pays dont le souci est la défense d'Israël et la justification de toutes ses agressions.

Personne n'ignore le rôle de protecteur d'Israël que jouent les Etats-Unis au sein de cette organisation, sans compter l'appui qu'ils lui prêtent de par la force et la suprématie.

Nous, République arabe du Yémen, saisissons aujourd'hui cette occasion pour renouveler notre appel aux Etats-Unis afin qu'ils reconsidèrent leur politique partielle en faveur d'Israël, cessent d'adopter des attitudes injustes pour la cause de la paix dans la région et dans le monde et se placent du côté du droit, compte tenu de leurs responsabilités, en tant que superpuissance, à l'égard de la paix et la sécurité internationales.

La République arabe du Yémen se félicite en même temps de ce que certains Etats se tiennent du côté du droit arabe, appuient la lutte du peuple palestinien et s'efforcent de trouver une solution juste et globale à cette question que l'intransigeance israélienne entrave. Le droit n'a pas besoin d'être prouvé dans cette affaire.

La question de l'Afghanistan, qui reste encore sans solution, est un facteur préoccupant pour la stabilité, la sécurité et la paix dans la région. C'est pourquoi notre organisation se doit de concentrer ses efforts pour trouver une solution rapide à ce problème.

La République arabe du Yémen lance un appel aux frères afghans et à tous leurs groupements pour qu'ils recourent à la négociation afin de trouver une formule qui garantisse un règlement pacifique, loin de la lutte armée, de manière à encourager toutes les parties à ne pas intervenir dans les affaires intérieures du peuple afghan.

Les Nations Unies, qui ont toujours clairement appuyé la cessation de la dangereuse course aux armements, de la mise au point et de la prolifération des armes nucléaires, sont de nouveau appelées à appuyer la nécessité de maintenir l'espace extra-atmosphérique à l'abri de la course aux armements.

Les Nations Unies doivent oeuvrer en faveur de la réduction et du gel des arsenaux nucléaires et de l'interdiction des essais dans toutes les régions comme condition préalable à l'élimination de toutes les armes de destruction massive.

M. Al-Aamri (Yémen)

L'arme chimique n'est pas moins dangereuse et fait l'objet d'une escalade et d'une prolifération incessantes. Il n'est pas nécessaire de revenir sur les résolutions des Nations Unies relatives à l'interdiction de ces armes, car elles sont suffisamment claires.

La République arabe du Yémen est un pays neutre épris de paix. Elle appuie donc toutes les résolutions des Nations Unies dans ce domaine. Nous partageons les préoccupations et les craintes de la communauté internationale quant à l'éventualité d'une troisième guerre mondiale, où ces armes de destruction effarantes pourraient être utilisées.

Le devenir de l'humanité et celui de la vie sur terre sont menacés d'anéantissement si nous ne conjuguons pas nos efforts et si nous n'avons pas la bonne foi nécessaire pour protéger l'humanité des dangers que font peser sur elle la course aux armements et la mise au point d'armes de toutes sortes.

Si les Etats et les peuples du monde parviennent à réaliser ces objectifs communs, il sera possible de consacrer les ressources humaines et matérielles gigantesques dépensées en armements à la lutte contre la faim et la maladie dans de nombreux pays. Ces fonds serviraient à combler les déficits que connaissent ces pays, et les aideraient à faire face aux problèmes qui entravent leurs efforts pour édifier leur société et la développer sur les plans économique et social.

En dépit des réalisations historiques de l'Organisation des Nations Unies, le problème du peuple palestinien et celui du peuple namibien, conjointement avec la question de la domination exercée par la minorité blanche en Afrique du Sud, sont encore là pour troubler notre conscience. Les situations qu'ils représentent sont en contradiction avec les droits et les libertés les plus élémentaires sur lesquelles se fondent les principes du droit international et la Charte des Nations Unies.

Il incombe à la communauté internationale de coopérer avec l'Organisation des Nations Unies pour faire face aux entités racistes et colonialistes afin de construire un monde meilleur.

Pour terminer, la République arabe du Yémen saisit cette occasion pour réaffirmer la nécessité de redéfinir les bases des relations internationales pour que les concepts de respect réciproque, d'égalité et de justice puissent régner dans les relations internationales, comme nous l'imposent le droit international et les buts et principes de la Charte.

Je tiens à remercier S. Exc. M. le Secrétaire général pour son action en faveur de la réalisation des buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre S. Exc. M. Simeon Aké, ministre des affaires étrangères et envoyé spécial du Président de la République de Côte d'Ivoire.

M. AKE (Côte d'Ivoire) : Les liens professionnels et personnels que nous avons tissés dans cette enceinte me permettent d'affirmer sans hésitation que l'Assemblée générale ne pouvait trouver en la personne de M. l'ambassadeur Jaime de Piniés un président mieux qualifié, avec une aussi riche expérience, une aussi grande connaissance des Nations Unies pour diriger les travaux de cette quarantième session, lui dont dans la carrière diplomatique se confond un peu avec la vie des Nations Unies. Je lui adresse toutes mes chaleureuses et cordiales félicitations et souhaite surtout que sous sa présidence émergent des décisions qui soient à la mesure des immenses espoirs de paix et de progrès que la communauté internationale attend de cette session.

J'adresse les mêmes félicitations à son prédécesseur, M. l'ambassadeur Lusaka de Zambie, dont les immenses qualités que nous lui connaissions lui ont permis de présider avec compétence et dignité la trente-neuvième session.

Je ne saurais, enfin, oublier Monsieur le Secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, dont on ne louera jamais assez le dévouement à la cause des Nations Unies et aux nobles idéaux qu'elles incarnent. Je tiens à l'assurer une fois encore de la totale disponibilité de mon gouvernement pour l'aider à mener à bien la difficile mais exaltante tâche qui lui est confiée et à lui renouveler sa pleine confiance pour la poursuite heureuse de sa mission au service des Nations Unies et de la paix.

J'ai maintenant l'insigne honneur et le grand privilège de délivrer à cette auguste assemblée le message que lui adresse S. Exc. M. Félix Houphouët-Boigny, président de la République de Côte d'Ivoire, dans le cadre des cérémonies commémoratives du quarantième anniversaire de la création des Nations Unies.

"Le 24 octobre 1945 naissait l'Organisation des Nations Unies, avec l'entrée en vigueur, à cette date, de la Charte de l'Organisation signée le 26 juin de la même année, à l'issue de la Conférence de San Francisco. Ses fondateurs entendaient en faire un instrument de limitation du pouvoir sans frein que les Etats détenaient auparavant, dont l'abus avait inéluctablement conduit à la première et à la deuxième guerres mondiales. Comme l'a déclaré l'un d'eux, sa création devait mettre fin au 'système fondé sur les actions unilatérales, les alliances exclusives, les sphères d'influence et l'équilibre

M. Aké (Côte d'Ivoire)

des forces, ainsi que tous les autres expédients auxquels on a eu recours pendant des siècles et qui ont toujours échoué'.

La Charte lui a confié la mission de maintenir la paix et la sécurité internationales, afin de 'préserver les générations futures du fléau de la guerre', d'oeuvrer en faveur de la justice et du respect des obligations découlant des traités et des autres sources du droit international, de favoriser le progrès social, d'instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande et d'encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. Pour atteindre ces objectifs, elle se doit de développer des relations amicales entre les nations, de réaliser la coopération internationale en recourant aux institutions internationales pour résoudre les problèmes d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, et d'être un centre d'harmonisation des efforts que les Etats Membres déploient en ce sens.

En ce jour du 24 octobre 1985, comment pourrait-on ne pas s'interroger sur le chemin parcouru par l'ONU dans la réalisation de ces objectifs, après 40 années d'existence?

Depuis sa création, l'ONU, organisation internationale à vocation universelle regroupant aujourd'hui la quasi-totalité des Etats Membres de la communauté internationale, a mené avec succès plusieurs opérations de maintien de la paix, a grandement contribué à l'instauration d'un climat de confiance dans le monde et, par voie de conséquence, à la diminution des tensions internationales, et à mettre l'humanité à l'abri d'une troisième guerre mondiale, en dépit de nombreux conflits qui ensanglantent la planète. Elle a participé de manière non négligeable à la croissance économique et au progrès de la science et de la technique qu'a connus le monde après la deuxième guerre mondiale. Elle peut se targuer d'avoir fait progresser la codification du droit international, d'avoir éveillé les consciences au problème important de la protection des droits de l'homme, d'avoir, en faisant adopter la Déclaration universelle des droits de l'homme et les pactes et conventions subséquents, doté le monde d'un véritable code international des droits de l'homme et d'avoir joué un rôle déterminant dans le domaine de la

M. Aké (Côte d'Ivoire)

décolonisation. Elle a aidé à développer chez les peuples le sentiment que les catastrophes et les calamités naturelles qui frappent l'un quelconque d'entre eux ne sauraient laisser les autres indifférents.

Mais la croissance économique n'a pas été équitablement diffusée dans les différentes régions du monde. Celles-ci n'ont pas été toutes gagnées dans les mêmes proportions par le progrès social. Elles n'ont pas toutes connu le même développement de la science et de la technique et n'ont pas par conséquent une égale maîtrise des moyens de production. Une fraction importante de l'humanité lutte désespérément contre la misère, la malnutrition, la famine. Pour elles, les espoirs suscités par le progrès scientifique et technique se conjuguent avec des incertitudes et des inquiétudes résultant d'une crise économique de nature à compromettre son développement, caractérisée par une dette extérieure dont la charge est alourdie par la hausse des taux d'intérêt, par l'instabilité monétaire, un protectionnisme anachronique, sorte de nationalisme économique à courte vue, et par de fortes fluctuations, généralement dans le sens de la baisse, des prix des produits de base et, partant, des recettes d'exportations.

Les progrès enregistrés par l'ONU dans la protection des droits de l'homme ne doivent pas faire oublier que la discrimination raciale sévit en maints endroits dans le monde et plus spécialement en Afrique du Sud, sous la forme de l'odieux système d'apartheid qui a été constitutionnalisé. Cette violation impunie des droits de l'homme s'accompagne de celle du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, du refus à peine voilé du Gouvernement sud-africain de coopérer à la mise en oeuvre du plan des Nations Unies pour l'accession de la Namibie à l'indépendance. Il en est résulté des actes de violence suivis de répressions sanglantes, une menace pour la paix et la sécurité internationales.

L'ONU n'a pu également empêcher ou mettre fin à certains conflits et situations nés de violations des principes de la Charte tels que ceux du règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques ou du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies. On le voit bien au Moyen-Orient, au Sahara occidental, au Tchad, en Afghanistan, au Kampuchea.

M. Aké (Côte d'Ivoire)

On le voit aussi avec la guerre qui oppose l'Iran et l'Iraq et certaines situations qui prévalent en Amérique latine.

Beaucoup plus préoccupante encore apparaît l'impuissance de l'ONU à conjurer le péril que font planer sur le monde l'arme nucléaire et la course effrénée aux armements. Avec l'invention de cette arme, vers la fin de la deuxième guerre mondiale, l'humanité qui, auparavant, n'avait pas, comme on l'a écrit, 'le pouvoir de refuser son propre suicide, faute de disposer de moyens qui lui eussent permis de l'accomplir', est mise en quelque sorte 'en possession de sa propre mort'. S'ajoutant à la menace de l'apocalypse nucléaire, la course aux armements accroît l'insécurité générale et rend fragile l'aptitude de l'ONU à assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Exigence fondamentale de la raison humaine, le maintien de la paix et de la sécurité internationales constitue, dans l'esprit des auteurs de la Charte, l'objectif essentiel de l'Organisation. A la sécurité illusoire que procure la course aux armements, la Charte a voulu substituer un système collectif de paix et de sécurité internationales conférant une responsabilité particulière aux grandes puissances et un rôle prépondérant au Conseil de sécurité.

M. Aké (Côte d'Ivoire)

Ce système devait aboutir inexorablement à la limitation des armements et au désarmement. Mais il suppose que les membres permanents du Conseil agissent de façon concertée et unanime dans toute action qu'ils décident et entreprennent en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'actes d'agression. Or, au lieu de cela, ils ont, au contraire, le plus souvent offert le spectacle désolant de l'affrontement d'idéologies politiques opposées. Ils ne font point montre de volonté réelle de rechercher et de donner un contenu concret à la paix. L'on se bat par peuples interposés. L'on assiste aujourd'hui à un conflit latent, obsédant, déprimant entre un monde qui veut demeurer ce qu'il est, c'est-à-dire un monde libéral, et un autre monde qui veut s'établir sur les ruines du premier. Il y a là un danger tout aussi grave, sinon plus grave que le danger du nazisme. Il importe au plus haut point de chercher à le conjurer, non pas par la force, comme ce fut le cas avec le nazisme, mais par la volonté réelle de s'asseoir, sans arrière-pensée, à une table pour esquisser, de façon non équivoque, le contour et le contenu de la paix pour le bonheur de l'humanité, chaque partie étant libre de garder l'idéologie qu'elle croit conforme à sa philosophie de la vie.

Mais s'il est nécessaire de se réunir à Genève, à Vienne, à Stockholm ou ailleurs pour parler de désarmement, encore faudrait-il, auparavant, abattre la citadelle de la méfiance et de la peur génératrices de la course aux armements, qui existe entre les deux blocs qui cherchent à se partager le monde. Les dirigeants de ces deux blocs ne pourront y parvenir que s'ils s'imposent le devoir que l'humanité entière attend d'eux, d'un dialogue véritable, honnête et confiant qui rassure les uns et les autres en vue d'un modus vivendi, l'objectif commun étant le bonheur du genre humain. Pour utopique qu'il puisse paraître de prime abord, ce dialogue n'est pas moins indispensable et urgent pour que se concrétise l'espoir, voire la certitude de survie de l'humanité, de la cohabitation fraternelle, de l'union dans la diversité, de la coexistence pacifique des Etats.

Il ne saurait y avoir de progrès réel sur la voie difficile du désarmement aussi longtemps que n'existera pas une commune volonté politique d'y parvenir, issue de la conscience aiguë de l'impérieux devoir de garantir la survie de l'espèce humaine, qui ne demeure pas au stade des déclarations sans lendemain, comme cela a été le cas jusqu'ici, mais qui s'exprime dans la

M. Aké (Côte d'Ivoire)

pratique. Une telle volonté, assurément, profitera à l'humanité tout entière et non à un bloc de préférence à l'autre, car il n'y a pas de limite au champ d'action de l'intelligence humaine en vue de servir le bonheur de l'homme, le vrai bonheur de l'homme. Les énormes ressources actuellement absorbées par les armements pourraient ainsi faire entrer les acquis de la science et de la technique au bénéfice des oeuvres de vie, et non plus à la réalisation néfaste des oeuvres de mort.

La primauté de la vie sur les autres valeurs humaines serait reconnue et, avec elle, celle du droit à la vie sur tous les autres droits de l'homme, droit à la vie dont le respect religieux permettrait d'espérer un monde sans guerre, sans violence et sans terrorisme, un monde de vraie paix et de solidarité réelle.

L'action de l'ONU et des organisations du système des Nations Unies en faveur d'une meilleure compréhension et d'une élévation du niveau de conscience et de connaissance des problèmes mondiaux d'ordre économique et social et de la pleine reconnaissance de l'indépendance en vue du développement de la coopération internationale solidaire, égalitaire et universelle, conçue comme un véritable rendez-vous du donner et du recevoir, rencontrerait alors un écho favorable. Les conditions pourraient alors être réunies pour opérer dans l'harmonie et la concorde, les changements structurels nécessaires à l'instauration du nouvel ordre économique international, si cher à tous, condition d'une diffusion équitable dans les différentes régions du monde de la croissance économique.

Il importe donc, en ce quarantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, que les Etats Membres examinent sans complaisance les activités et les expériences de l'Organisation, les difficultés qu'elle a rencontrées et recherchent les voies et les moyens permettant d'en accroître l'efficacité, d'en faire un système qui, à l'avenir, pourra préserver véritablement la paix et contribuer plus que par le passé à l'amélioration de la condition humaine, un cadre idéal de dialogue où s'harmonisent réellement les efforts de ses membres en faveur de la paix et de la sécurité internationales et du progrès économique et social des nations. Dans cette perspective, nous lançons un appel pressant aux grandes puissances pour qu'elles fassent montre d'une réelle volonté de paix, pour qu'elles ne

M. Aké (Côte d'Ivoire)

songent pas à recourir aux armes supersophistiquées, aux armes de destruction massive, car nul ne serait épargné si, par malheur, une catastrophe venait à être déclenchée. Nous les invitons à tout sacrifier à la paix pendant qu'il est encore temps, à s'inspirer de l'amour qui crée et non de l'orgueil et de la haine qui détruisent.

La Côte d'Ivoire, pour sa part, tient, en ce quarantième anniversaire, à réaffirmer solennellement son profond attachement aux principes et objectifs de l'ONU, à renouveler son ferme engagement à promouvoir ses nobles idéaux de paix et de liberté, de justice et de progrès.

Vive l'Organisation des Nations Unies.

Vive la paix, l'amitié et la coopération entre les peuples."

La séance est levée à 18 h 40.